

III. — MAROC

I. — Remaniements ministériels

Le gouvernement en place au début de l'année 1968 est celui du 6 juillet 1967, remanié le 12 juillet 1967. cf. A.A.N. (VI), 1967 : 863-864.

Remaniement ministériel du 17 janvier 1968 :

Décret royal n° 94-68 du 16 chaoual 1387 (17 janvier 1968) modifiant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 : 1369-1370.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été complété;

Considérant le serment prêté devant notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 18 janvier 1968 sont déchargés de leurs fonctions; MM. Yahia CHEFCHAOUNI, ministre des travaux publics et des communications;

Hassan ABABOU, ministre du tourisme;

Abdelhafid BOUTALEB, ministre du travail et des affaires sociales;

Abdeslam BENAÏSSA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des affaires des anciens résistants, anciens membres de l'armée de la libération et anciens combattants.

ART. 2. — A compter de la même date sont nommés :

Ministre de la justice : M. Driss SLAOUTI;

Ministre des travaux publics et des communications : M. Abdelhafid BOUTALEB;

Ministre du travail et des affaires sociales : M. Abdeslam BENAÏSSA;

Ministre du tourisme : M. Thami OUZZANI;

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : M. Abdelwahab LARAKI;

Sous-secrétaire d'Etat au commerce, à l'industrie et aux mines : M. Ahmed BEN-KIRANE.

ART. 3. — Le présent décret royal sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 chaoual 1387 (17 janvier 1968).

Remaniement ministériel du 8 mai 1968 :

Décret royal n° 294-68 du 10 safar 1388 (8 mai 1968) modifiant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 : 1370.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété; Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 9 mai 1968, sont déchargés de leurs fonctions :
MM. Abdelwahab LARAKI, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre;

Ahmed BENNANI, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques;

Mohamed IMANI, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et de la formation des cadres;

Mehdi BENBOUCHTA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports.

ART. 2. — A compter de la même date sont nommés :

MM. Mohamed IMANI, ministre chargé des affaires économiques, du plan et de la formation des cadres auprès du Premier ministre;

Mehdi BENBOUCHTA, ministre de la jeunesse et des sports.

ART. 3. — Le présent décret royal sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 10 safar 1388 (8 mai 1968).

Remaniement ministériel du 15 juin 1968 :

Décret royal n° 477-68 du 18 rebia I 1388 (15 juin 1968) modifiant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 : 1370.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété; Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 17 juin 1968 sont déchargés de leurs fonctions :
MM. Abdelhadi BOUTALEB, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts;

Mohamed Haddou ECHIGUER, ministre de la défense nationale;

Le Général Mohamed MEZIAN, ministre chargé de la coordination des forces du Royaume.

ART. 2. — A compter de la même date sont nommés :

MM. Abdelhadi BOUTALEB, ministre d'Etat;

Le Général Mohamed MEZIAN, ministre de la défense nationale;

Mohamed Haddou ECHIGUER, ministre de l'enseignement primaire;

Abdellatif FILALI, ministre de l'enseignement supérieur;

Kacem ZHIRI, ministre de l'enseignement secondaire et technique.

ART. 3. — Le présent décret royal sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 18 rebia 1388 (15 juin 1968).

Remaniement ministériel du 8 juillet 1968 :

Décret royal n° 522-68 du 11 rebia II 1388 (8 juillet 1968) complétant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 : 1370.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété :
Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Mohamed EL FASSI EL FIIHRI est nommé ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel.

ART. 2. — Le présent décret royal qui sera publié au *Bulletin officiel* prend effet à compter du 9 juillet 1968.

Fait à Rabat, le 11 rebia II 1388 (8 juillet 1968).

Remaniement ministériel du 12 août 1968 :

Décret royal n° 676-68 du 17 jourmada I 1388 (12 août 1968) modifiant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 : 1370-1371.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété ;
Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 13 août 1968 sont déchargés de leurs fonctions :
MM. Ahmed ALAOUI, ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines ;
Thami OUAZZANI, ministre du tourisme ;
Ahmed BENKIRANE, sous-secrétaire d'Etat au commerce, à l'industrie et aux mines.

ART. 2. — A compter de la même date sont nommés :

MM. Ahmed ALAOUI, ministre d'Etat chargé du tourisme et de l'artisanat ;
Jawad BEN BRAHIM, ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

ART. 3. — Le présent décret royal sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 17 jourmada I 1388 (12 août 1968).

Remaniement ministériel du 31 août 1968 :

Décret royal n° 706-67 du 6 jourmada II 1388 (31 août 1968) complétant le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement, B.O.R.M. (2930), 25-12-68 :

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 555-67 du 8 chaabane 1387 (11 novembre 1967) relatif à la

composition et à l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété;
Vu le décret royal n° 845-66 du 5 jourmada II 1386 (21 septembre 1966) nommant M. Kissi ABBÈS, secrétaire général adjoint du Gouvernement;
Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Kissi ABBÈS est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires administratives, secrétariat général du Gouvernement à compter du 1^{er} septembre 1967.

ART. 2. — M. Kissi ABBÈS continuera à exercer les fonctions de secrétaire général adjoint du Gouvernement.

ART. 3 — Le présent décret royal sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 6 jourmada II 1388 (31 août 1968).

2. — Réorganisation administrative⁽¹⁾

- a) Décret royal n° 701-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant loi, modifiant le dahir n° 1.59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, B.O.R.M. (2882), 24-1-68 : 52.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception;
Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 1^{er} (1^{er} alinéa), 2 et 3 (dernier alinéa) du dahir susvisé n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit :

« Article premier (1^{er} alinéa). — Le Royaume est divisé en dix-neuf provinces et deux préfectures, ainsi qu'en communes urbaines et rurales. »

« Article 2. — Les provinces visées à l'article premier sont

- « La province d'Agadir;
- « La province d'Al Hoceima;
- « La province de Beni-Mellal;
- « La province d'El Jadida;
- « La province de Fès;
- « La province de Kenitra;
- « La province de Khouribga;
- « La province de Ksar-es-Souk;
- « La province de Marrakech;
- « La province de Meknès;
- « La province de Nador;
- « La province d'Ouarzazate;

(1) Les textes que nous publions sous cette rubrique n'ont paru au B.O.R.M. qu'au début de l'année 1968.

« La province d'Oujda;
 « La province de Safi;
 « La province de Settât;
 « La province de Tanger;
 « La province de Tarfaya;
 « La province de Taza;
 « La provincede Tétouan. »

« Article 3 (dernier alinéa). —
 « Ces deux préfectures sont indépendantes des dix-neuf provinces visées à l'article
 « premier. »

ART. 2. — Des arrêtés conjoints du ministre de l'intérieur et du ministre des finances fixeront les modalités de répartition entre la préfecture de Casablanca et les provinces de Settât, de Khouribga et d'El-Jadida des recettes et des dépenses des budgets en exercice, des biens, droits et obligations revenant à chacune d'elles.

ART. 3 — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret royal portant loi qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967).

b) Décret royal n° 703-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) modifiant le décret n° 2-63-359 du 22 rebia II 1383 (12 septembre 1963) fixant le nombre de sièges des assemblées provinciales et préfectorales, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 57.

c) Décret royal n° 706-66 du 2 rebia 1387 (10 juillet 1967) modifiant le décret n° 2-59-1834 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) créant et énumérant les communes urbaines et rurales du Royaume, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 53-54.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception;
 Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du royaume, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment par le décret royal n° 701-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant loi;

Vu le décret n° 2-59-1834 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) créant et énumérant les communes urbaines et rurales du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — La liste annexée au décret susvisé n° 2-59-1834 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) est modifiée comme suit :

PRÉFECTURES OU PROVINCES	CERCLES	NOM DES COMMUNES	NOMBRE DE CONSEIL- LERS
Préfecture de Casablanca.		Casablanca.	51
		Aïn-Harrouda.	23
		Ellouizia.	11
		Mohammedia.	25
Province d'El-Jadida.	Cercle d'Azemmour (4).	Azemmour.	11
		Bir-Jdid.	21
		Chtoukas.	23
		Haouzias.	21
	Cercle d'El-Jadida (10).	El-Jadida.	25
		Had-des-Oulad-Aïssa.	21
		Moulay-Abdallah.	21
		M'Touh.	23
		Ouled-Frej.	21
		Ouled-Hamdane.	21
		Sebt-des-Oulad-Hassine.	23
		Sebt-Saïs.	15
		Sidi-Smail.	21
		Tleta-des-Oulad-Rhanem.	15
	Cercle de Sidi-Bennour (9).	Arba-Aouinate.	23
		El-Mechrek.	21
		Had-des-Aouinate.	9
		Khémis-Ksiba.	15
		Kridid.	21
		Mtal.	15
		Sebt-de-Beni-Hellal.	21
		Sidi-Bennour.	25
		Tamda.	25
	Cercle des Zemamra (3).	Khémis-des-Zemamra.	23
		Seniate-Benrkig.	21
		Tnine-Rharbâa.	25
Province de Khouribga.	Cercle de Khouribga (8).	Beni-Ikhlef.	9
		Boujniba.	23
		El-Goufaf.	9
		Fokra.	9
		Khouribga.	25
		M'Fassis.	11
		Oulad-Abdoun.	11
		Oulad-Azzouz.	9
	Cercle d'Oued-Zem (13).	Aït-Ammar.	9
		Beni-Smir.	11
		Boujad.	15
		Oued-Zem.	21
		Souk-el-Arba- des-Mâadna.	11

PRÉFECTURES OU PROVINCES	CERCLES	NOM DES COMMUNES	NOMBRE DE CONSEIL- LERS
Province de Settat.	Cercle de Benahmed (10).	Souk-el-Had- des-Beni-Batao.	11
		Souk-el-Had- des-Oulad-Fennane.	9
		Souk-Sebt- de-Dechra-Braksa.	11
		Souk-Tleta- des-Beni-Zranetil.	9
		Souk-Tleta- des-Chougrane.	11
		Souk-Tleta-des-Gnadiz.	9
		Souk-Tnine- des-Oulad-Boughadi.	9
		Tacheraft.	9
		Aïn-Dorbane.	11
		Benahmed.	9
		Bouguergouh.	21
		Mgarto.	15
		Mrizig.	11
		Loulad.	21
		Cercle de Chaouïa-Centre(13).	Ouled-M'Hammed.
	Ras-el-Aïn.		21
	Sidi-Hajjaj.		21
	Souk-Tleta- des-Oulad-Farès.		15
	Ahlaf.		11
	Berrechid.		15
	El-Gara.		9
	La-Jacma.		11
	Mellila.		11
	Oulad-Harriz-du-Sahel.		15
	Ouled-Abbou.		15
	Ouled-Ali.		11
	Ouled-Sebbah.		11
	Rhnimiyye.		11
	Cercle de Chaouïa-Nord (13).		Riah.
		Sidi-el-Mekki.	11
		Sidi-Saïd-Maâchou.	11
		Ben-Slimane.	11
		Bouskoura.	11
		Dar-Bouâzza.	21
		Dérroua.	11
		Fédalettes.	11
		Mediouana.	11
		Moualine-et-Oued.	9
		Nouassèr.	11
		Sidi-Moussa-Benâli.	11
		Soualem-Trifia.	11
		Tit-Mellil.	11
Ziaïda.		11	
Ziaïda-de-la-Forêt.	11		

PRÉFECTURES OU PROVINCES	CERCLES	NOM DES COMMUNES	NOMBRE DE CONSEIL- LERS
Province de Beni-Mellal.	Cercle de Chaouïa-Sud (18).	Aïn-Nzarh.	11
		Dar-Chaffaï.	15
		El-Borouj.	11
		Guissèr.	11
		Krakra.	9
		Mechra-Benâbbou.	9
		Oulad-Saïd.	21
		Rima.	9
		Settat.	25
		Sidi-el-Aïdi.	15
		Sidi-Rahhal.	9
		Souk-el-Arba- des-Oulad-Bouâli.	11
		Souk-el-Had- des-Mzoura.	21
		Souk-Jdid- des-Beni-Khloug.	11
		Souk-Khémis-des-Gdana.	11
		Souk-Sebt- des-Oulad-Friha.	11
		Souk-Tnine-des-Toualet.	11
Souk-Tleta- des-Oulad-Srhir.	15		

ART. 2 — Les limites respectives de la préfecture de Casablanca et des provinces d'El-Jadida, de Khouribga et de Settat sont portées sur la carte annexée à l'original du présent décret royal.

ART. 3 — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret royal qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967).

EL HASSAN BEN MOHAMMED.

d) Décret royal n° 708-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant loi, modifiant et complétant le dahir n° 1-62-281 du 24 jourmada I 1382 (24 octobre 1962) formant statut des chambres d'agriculture, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 58-59.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception;
Vu le dahir n° 1-62-281 du 24 jourmada I 1382 (24 octobre 1962) formant statut des chambres d'agriculture, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-63-273 du 22 rebia II 1383 (12 septembre 1963) relatif à l'organisation

des préfectures, des provinces et de leurs assemblées, tel qu'il a été modifié ou complété,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 37 du dahir susvisé n° 1-62-281 du 24 jourmada I 1382 (24 octobre 1962) est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 37. — La désignation et le ressort des chambres d'agriculture sont fixés « conformément au tableau ci-dessous :

DÉSIGNATION DES CHAMBRES	RESSORT TERRITORIAL
Agadir.	Provinces d'Agadir et de Tarfaya.
Al Hoceima.	Province d'Al Hoceima.
Beni-Mellal.	Provinces de Beni-Mellal et de Khouribga.
Casablanca.	Préfecture de Casablanca et province de Settat.
El-Jadida.	Province d'El-Jadida.
Fès.	Province de Fès.
Ksar-es-Souk.	Province de Ksar-es-Souk.
Marrakech.	Province de Marrakech.
Meknès.	Province de Meknès.
Nador.	Province de Nador.
Ouarzazate.	Province d'Ouarzazate.
Oujda.	Province d'Oujda.
Rabat.	Préfecture de Rabat-Salé et province de Kenitra.
Safi.	Province de Safi.
Taza.	Province de Taza.
Tétouan.	Provinces de Tétouan et de Tanger.

ART.2. — Le dahir n° 1-62-281 du 24 jourmada I 1382 (24 octobre 1962) susvisé est complété par un article 46 bis ainsi conçu :

« Article 46 bis. — Des représentants des chambres d'agriculture font partie, avec voix délibératrice, des assemblées préfectorales et provinciales.

« A cet effet, chaque chambre élit parmi ses membres un représentant pour chaque préfecture ou province dont elle dépend.

« Ce représentant est élu à la majorité relative parmi les membres de la chambre élus au titre de la préfecture ou de la province correspondante pour la durée du mandat dont il est investi, en qualité de membre de ladite chambre.

« Les représentants des chambres d'agriculture au sein des assemblées provinciales ou préfectorales décédés, démissionnaires ou frappés d'incapacité ainsi que ceux dont le mandat a expiré par le jeu du renouvellement partiel triennal sont remplacés à l'occasion du renouvellement des bureaux de ces chambres ».

ART. 3 — Des arrêtés conjoints du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé de la Promotion nationale, du ministre des finances et du ministre de l'intérieur fixeront les modalités de transfert et de répartition entre les chambres d'agriculture de Casablanca, d'El-Jadida et de Khouribga des recettes et des dépenses des budgets en exercice ainsi que des biens, droits et obligations revenant à chacune d'elles.

ART. 4. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé de la Promotion nationale et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret royal portant loi qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967).

- e) Décrets royaux n° 869-66 à 871-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) délimitant les circonscriptions électorales du ressort territorial des chambres d'agriculture de Casablanca, El-Jadida et Beni-Mellal, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 59-62.

- f) Décret royal n° 704-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant loi, modifiant et complétant le dahir n° 1-57-161 du 14 jourmada II 1377 (6 janvier 1958) formant statut des chambres de commerce et d'industrie, B.O.R.M. (2882), 24-1-68 : 62-63.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception;
Vu le dahir n° 1-57-161 du 14 jourmada II 1377 (6 janvier 1958) formant statut des chambres de commerce et d'industrie, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le décret n° 2-59-1834 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) créant et énumérant les communes urbaines et rurales du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-63-273 du 22 rebia II 1383 (12 septembre 1963) relatif à l'organisation des préfectures, des provinces et de leurs assemblées, tel qu'il a été modifié ou complété,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 35 du dahir susvisé n° 1-57-161 du 14 jourmada II 1377 (6 janvier 1958) est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 35. — Le nombre et le ressort des chambres de commerce et d'industrie « sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

DÉSIGNATION DES CHAMBRES	RESSORTS TERRITORIAUX
Agadir et Tarfaya (siège à Agadir).	Provinces d'Agadir et de Tarfaya.
Casablanca.	Préfecture de Casablanca et province de Settat.
El-Jadida.	Province d'El-Jadida.
Fès.	Province de Fès.
Kenitra.	Province de Kenitra moins les cercles des Zemmour, des Zaër et de Rabat-Banlieue.
Khouribga.	Provinces de Khouribga et de Beni-Mellal.
Marrakech et Ouarzazate (siège à Marrakech).	Provinces de Marrakech et d'Ouarzazate.
Meknès et Ksar-es-Souk (siège à Meknès).	Provinces de Meknès et de Ksar-es-Souk.
Nador et Al Hoceima (siège à Nador).	Provinces de Nador et d'Al Hoceima.
Oujda.	Province d'Oujda.
Rabat.	Préfecture de Rabat-Salé et cercles de Rabat-Banlieue, des Zemmour et des Zaër.
Safi.	Province de Safi.
Tanger.	Province de Tanger.
Taza.	Province de Taza.
Tétouan.	Province de Tétouan.

ART. 2. — Le dahir n° 1-57-161 du 14 jourmada II 1377 (6 janvier 1958) susvisé est complété par un article 43 bis ainsi conçu :

« Article 43 bis. — Des représentants des chambres de commerce et d'industrie font partie, avec voix délibérative, des assemblées préfectorales et provinciales.

« A cet effet, chaque chambre élit parmi ses membres un représentant pour chaque préfecture ou province dont elle dépend.

« Ce représentant est élu à la majorité relative parmi les membres de la chambre élus au titre de la préfecture ou de la province correspondante pour la durée du mandat dont il est investi, en qualité de membre de ladite chambre.

« Les représentants des chambres de commerce et d'industrie au sein des assemblées provinciales ou préfectorales décédés, démissionnaires ou frappés d'incapacité ainsi que ceux dont le mandat a expiré par le jeu du renouvellement triennal sont remplacés à l'occasion du renouvellement des bureaux de ces chambres. »

ART. 3 — Des arrêtés conjoints du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines, du ministre des finances et du ministre de l'intérieur fixeront les modalités de transfert et de répartition entre les chambres de commerce et d'industrie de Casablanca, d'El-Jadida et de Khouribga des recettes et des dépenses des budgets en exercice ainsi que des biens, droits et obligations revenant à chacune d'elles.

ART. 4 — Le ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret royal portant loi qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967).

g) Décret royal n° 705-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) fixant les secteurs ou les sections électoraux des chambres de commerce et d'industrie et le nombre de sièges qui leur sont attribués, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 63-65.

h) Décret royal n° 707-66 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant loi, modifiant et complétant le dahir n° 1-63-194 du 5 safar 1383 (28 juin 1963) formant statut des chambres d'artisanat, *B.O.R.M.* (2882), 24-1-68 : 65-66.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception; Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le décret n° 2-59-1834 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre) 1959 créant et énumérant les communes urbaines et rurales du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-63-194 du 5 safar 1383 (28 juin 1963) formant statut des chambres d'artisanat, tel qu'il a été modifié ou complété;

Vu le dahir n° 1-63-273 du 22 rebia II 1383 (12 septembre 1963) relatif à l'organisation des préfectures, des provinces et de leurs assemblées, tel qu'il a été modifié ou complété,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 37 du dahir susvisé n° 1-63-194 du 4 safar 1383 (28 juin 1963) est modifié comme suit :

« Article 37. — Le siège et le ressort des chambres d'artisanat sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

SIÈGES DES CHAMBRES	RESSORT TERRITORIAL
Casablanca.	Préfecture de Casablanca et provinces de Settat, de Khouribga, d'El-Jadida et de Beni-Mellal.

ART. 2. — Le dahir n° 1-63-194 du 5 safar 1383 (28 juin 1963) susvisé est complété par un article 46 bis ainsi conçu :

« Article 46 bis.— Des représentants des chambres d'artisanat font partie, avec voix délibérative, des assemblées préfectorales et provinciales.

« A cet effet, chaque chambre élit parmi ses membres un représentant pour chaque préfecture ou province dont elle dépend.

« Ce représentant est élu à la majorité relative parmi les membres de la chambre élus au titre de la préfecture ou de la province correspondante pour la durée du mandat dont il est investi, en qualité de membre de ladite chambre.

« Les représentants des chambres d'artisanat au sein des assemblées provinciales ou préfectorales décédés, démissionnaires ou frappés d'incapacité ainsi que ceux dont le mandat a expiré par le jeu du renouvellement partiel triennal sont remplacés à l'occasion du renouvellement des bureaux de ces chambres. »

ART. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret royal portant loi, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967).

- i) Décret royal n° 288.67 du 2 rebia II 1387 (10 juillet 1967) portant création de sections électorales dans le ressort des chambres d'artisanat et fixant le nombre des membres à élire dans chacune de ces sections, B.O.R.M. (2882), 24-1-68 : 66-67.

3. — Discours du trône (3 mars 1968)

LOUANGE A DIEU
CHER PEUPLE,

Chaque année, en ce même jour, depuis que Dieu, le Très-Haut, Nous a confié la responsabilité de veiller sur tes intérêts et de sauvegarder tes droits, tes pensées et les Nôtres s'unissent bien plus intimement encore qu'à chacune des rencontres que nous menagent les autres événements de l'année. La rencontre d'aujourd'hui revêt donc une solennité et un éclat qui n'ont point de pareils. Notre volonté et notre accord unanimes de commémorer cet anniversaire et d'exprimer, en ce jour mémorable, la joie que nous inspire la gratitude envers Dieu pour ses bienfaits, ainsi que notre espérance fondée sur la confiance en nous-mêmes et la sérénité de l'esprit, constituent la preuve intangible de l'union du Peuple autour du Trône. Celui-ci symbolise, en même temps que la continuité et la stabilité, le dévouement et la fidélité que se témoignent réciproquement le Roi et Son Peuple, tout au long des générations et des siècles.

Si, chaque année, en ce jour, tu célèbres l'anniversaire de l'avènement de ton Roi sur le Trône de ses glorieux ancêtres, c'est, au fond, pour te réjouir de l'existence entre le Peuple et ce même Trône, protecteur du Royaume, des multiples liens et attaches consolidés par la communauté d'espérance et d'ambition, ainsi que par l'union des efforts et des sacrifices.

Cher Peuple,

Tes aïeux ont, à bon droit, compris l'importance et la valeur de ces liens voilà plus de trois siècles. Ils s'y sont attachés jalousement, à telle enseigne que depuis l'implantation de l'étendard de la dynastie alaouite sur la terre de ce Royaume, ils ont tenu l'affermissement de ces liens pour leur unique ligne de conduite et le seul objet de leurs ambitions et espoirs.

Leurs désirs ont été entièrement réalisés. D'autant que Dieu a inspiré à Nos glorieux ancêtres qui se sont succédés sur le Trône, une profonde affection, source de leur grand intérêt pour toutes les affaires de l'Etat, de leur génie créateur et de leurs vues judiciaires et perspicaces.

Dieu, dans sa sagesse, a voulu que, constamment, s'accroissent l'harmonie, la communion, l'affection et l'entraide entre les Rois de ce pays et leur Peuple.

Jamais, tout au long de cette époque, Nos fidèles sujets n'ont eu à concevoir une ambition, un espoir ou une joie sans que les Souverains de ce pays ne les aient à leur tour profondément ressentis et y aient trouvé motif à renforcer la quiétude et la joie du peuple, à accéder à ses désirs et à le garantir contre l'adversité.

C'est, du reste, à la communauté de nos sentiments et volontés que nous devons ce destin heureux qui préside à notre histoire, depuis l'avènement de la dynastie alaouite.

Cher Peuple,

Comme tu le sais, il n'y a jamais eu, ni au temps de tes aïeux, ni aujourd'hui, de distance entre les Rois et leurs fidèles sujets, ni d'obstacle à l'union de leurs objectifs et intérêts. A dire vrai, aussi bien Nos glorieux ancêtres dont les règnes ont été marqués de hauts faits que Nous-mêmes qui avons, depuis que Nous présidons à tes destinées, eu l'occasion d'entreprendre diverses actions, n'avons relevé dans le comportement de Nos fidèles sujets rien qui ait pu affaiblir la volonté ou engendrer la déception.

Le Peuple Marocain a toujours fait preuve d'une grande perspicacité, d'une vaste confiance en soi et d'un courage inné pour affronter les circonstances difficiles. Les Souverains alaouites ont, de même, répondu à ces qualités par une loyauté et une sincérité qui ne se sont jamais démenties, Dieu les ayant guidés sur le droit chemin en leur dévoilant les secrets de l'art de gouverner afin que leurs actions et entreprises soient bénéfiques et couronnées de succès.

Et, en dépit des obstacles et des dangers rencontrés, notre pays a pu, à tout moment, aborder le havre de la paix, grâce à l'union et à l'harmonie qui n'ont cessé de régner entre ses Rois et Son Peuple.

Cette harmonie qui plonge ses racines dans le passé, ce dévouement réciproque et cet attachement aux valeurs représentées par le Trône et la personne chargée de guider ce pays, sont autant de facteurs qui nous permettent d'avoir la force nécessaire pour surmonter tous les obstacles, continuer notre action destinée à asseoir notre avenir sur des bases solides et pour découvrir les meilleurs moyens de réaliser les aspirations de la Nation.

Cher Peuple,

Chaque année, à l'occasion de la célébration de cet anniversaire, Nous avons pris l'habitude de broser le tableau de nos réalisations, des étapes franchies et de celles restant à parcourir pour parachever Notre entreprise commune. Ainsi, tu es toujours tenu au courant des efforts et des progrès que Nous ne cessons d'accomplir.

Notre souci constant est de rechercher ton bien et d'unir tous les efforts pour poursuivre notre marche sur le chemin que Nous nous sommes tracé en vue du progrès souhaité dans tous les domaines.

Grâce à la politique suivie durant l'année écoulée, de nombreux projets ont été entièrement réalisés, tandis que d'autres, minutieusement élaborés, ne tarderont pas à entrer dans le domaine de l'exécution.

Cette politique a concerné aussi bien le domaine intérieur que nos relations avec les pays étrangers.

L'exposé que Nous avons l'habitude de faire à cette occasion traitera donc de ces deux aspects de notre activité sous l'angle de la conception et de l'application.

Sur le plan interne, la plupart des projets élaborés et des tâches réalisées, dans le courant de l'année écoulée, ont été le résultat à la fois de Notre réflexion continue, de Notre effort soutenu et de Nos rencontres avec les divers éléments de Notre Peuple à l'occasion de Nos nombreux déplacements à travers toutes les Provinces de Notre Royaume.

Ces déplacements Nous permettent, en effet, de prendre connaissance des problèmes et des vœux de Nos fidèles sujets, pour les examiner attentivement et leur donner la suite requise.

Les projets établis et les mesures arrêtées au cours de l'année dernière n'ont pas eu seulement pour but de sauvegarder ce que compte déjà notre pays en fait de réalisations dans les domaines économique et social. Mais leur objectif a été aussi de contribuer à l'amélioration, à la rénovation et à l'extension de cet acquis pour favoriser davantage le développement du pays.

Il nous semble nécessaire, pour une parfaite compréhension de Notre politique intérieure, d'exposer tout d'abord les grandes lignes de Notre politique financière et monétaire. Celle-ci a, comme vous le savez, de profondes répercussions sur les différents aspects de l'activité de l'Etat. D'autre part, Notre budget obéit à des impératifs d'équilibre, ce qui nous permet de ne pas subir les fâcheuses conséquences inhérentes à tout déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

C'est en tenant compte de ces considérations et, aussi, de Notre volonté d'orienter les énergies productives du pays d'une manière conforme aux exigences de notre développement économique et social que les lois de finances pour les années 1967 et 1968 ont été établies.

La loi de finances qui a régi l'exercice 1967 a été exécutée dans les conditions particulièrement satisfaisantes, en dépit de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la modestie de l'aide extérieure. Le Trésor a pu faire face à ses paiements en remboursant 27 millions de dirhams d'avances à l'institut d'émission.

La politique d'austérité positive suivie depuis 1964, dans le domaine financier, ayant donné d'heureux effets, il a été décidé de la poursuivre et, donc, d'en tenir compte lors de l'établissement de la loi de finances pour l'année 1968.

Conscient de la nécessité de doter le pays de structures monétaires et financières conformes aux impératifs de son développement économique et social, Nous avons, au cours de l'an dernier, accordé une large part de Notre attention à la réorganisation des établissements de crédit et à l'élargissement du marché financier. Ce faisant, Nous avons tenu à accroître l'épargne et à multiplier les sources de financement de l'économie nationale.

En avril dernier, Nous avons, à cet effet, promulgué un décret royal portant loi relative à la profession bancaire et au crédit (1). Ce décret royal constitue la loi fondamentale de notre politique monétaire.

Nous avons également tenté de renforcer l'épargne et de l'orienter vers les emplois productifs par l'entremise de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de la Bourse de valeurs de Casablanca. Celle-ci a résulté, conformément aux dispositions du décret royal promulgué dans ce but, de la réorganisation de l'ex-office de Cotations des Valeurs mobilières. L'objectif de cette restructuration est de permettre à l'Etat de contrôler avec davantage d'efficacité tout ce qui touche aux valeurs mobilières.

Notre ministère des finances a entrepris la mise en application des réformes fondamentales édictées en matière d'épargne et de crédit. C'est ainsi que la Caisse Nationale du Crédit Agricole a créé, au profit des petits agriculteurs, 57 caisses locales. Actuellement, Nous sommes à la veille de sceller une série de textes législatifs concernant, d'une part la création des Caisses Régionales de Développement, et, d'autre part, la réorganisation du crédit immobilier et hôtelier.

Nous avons subi, durant deux années successives, une sécheresse qui a mis l'Etat dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement du pays en céréales et, partant, pallier les effets néfastes d'une pluviométrie insuffisante. Néanmoins, l'effort consenti par l'Etat pour assumer ses responsabilités, dans ce cadre, a nécessité une dépense de 351 500 000 dirhams pour la période allant du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967 et de 277 500 000 dirhams pour celle du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968. Il s'agit là, comme on le voit, d'une dépense fort onéreuse, mais Nous rendons grâce à Dieu le Miséricordieux de Nous avoir épargné les difficultés dues aux circonstances difficiles.

Les interventions de la Banque Nationale pour le développement Economique dans le financement des équipements industriels ont atteint, à la date du 30 septembre 1967, plus de 53 millions de dirhams. Pour faire face à tous ses engagements, la Banque Nationale pour le Développement Economique a obtenu du Trésor un prêt à long terme de 1 751 388 dirhams.

(1) Cf. A.A.N. (VI), 1967 : 910-916.

Mais, si Notre politique financière reflète, comme on vient de le voir, Nos efforts en matière de développement, les attributions dévolues à Notre ministère des travaux publics et des communications sont d'une importance d'autant plus évidente qu'elles se manifestent dans des réalisations intimement liées à l'économie nationale. De fait, la construction des routes, des ponts, des ports et des aéroports, l'extension du réseau de communications et des moyens de transports, la production de l'énergie électrique, l'édification des barrages et l'entretien continu de tous ces ouvrages, tout cela constitue des bases solides pour le développement économique et social.

Un aperçu rapide des réalisations du ministère des travaux publics et des communications révèle l'étendue des tâches qui lui incombent sur le plan du développement économique. Parmi les réalisations les plus importantes de ce département, il y a lieu de citer notre réseau routier qui, depuis l'aube de l'indépendance, s'accroît constamment au rythme d'une moyenne annuelle de près de 500 kilomètres. Grâce à cet effort, nous avons pu disposer d'un réseau routier si diversifié et si étendu qu'il n'est guère de partie de Notre pays qui ne soit pas desservie.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'extension du port de Safi, la construction d'autres môles dans les ports de Casablanca et de Tanger, ainsi que par de nombreuses études concernant la création d'autres ports.

Pour ce qui est du réseau ferroviaire qui compte 1778 kilomètres, les services de Notre ministère des travaux publics l'on renforcé dans plusieurs de ses sections, et notamment celle reliant Tanger à Ksar-el-Kébir. D'autre part, il a été procédé à l'agrandissement des établissements formant la Chaîne Hôtelière des Chemins de fer.

De même, a été exécuté, l'année dernière, l'important programme de modernisation et d'extension de l'aérodrome de Rabat-Salé. Celui-ci est, à présent, en mesure de recevoir les avions long-courriers les plus perfectionnés. Les travaux portant sur l'agrandissement de l'aéroport de Tanger sont sur le point d'être achevés. Par ailleurs, l'étude relative à l'aménagement de l'aérodrome de Casablanca-Nouasseur, que Nous voulons ériger en aéroport international, a été conduite à bonne fin.

L'année écoulée a vu s'accroître le nombre des sources d'énergie électrique. C'est ainsi qu'à Sidi-Kacem a été installée une usine d'une capacité de 15 000 kilowatts et que celle de Mechra-Klila, dont la capacité est de 60 kW/heure, est entrée en fonctionnement.

L'activité du ministère des travaux publics et des communications a été particulièrement intense dans le domaine des grands ouvrages hydrauliques. Cela s'est concrétisé par le lancement des travaux du barrage des Aït-Addel sur l'Oued Tassaout, par la consolidation du barrage Ennakhla, par l'achèvement, l'été dernier, d'une part, des travaux du barrage de Mechra-Klila, et, d'autre part, des études relatives aux barrages de Zaouia N'Ourbaz et d'Arabat. Il y a lieu, également, de rappeler ici que Nous avons inauguré, lors de notre dernier séjour dans la province de Ksar-Souk, le lancement des premiers travaux du barrage Hassan Ed-Dakhil, sur l'Oued Ziz.

Nous avons le ferme espoir de lancer, dans le courant de la présente année, les travaux de construction du barrage de Massa. Notre vœu le plus ardent est que ces grands ouvrages à l'édification desquels participe le noble Peuple Marocain, produisent dans les meilleurs délais d'heureux résultats, notamment en contribuant à la prospérité du pays par d'abondantes récoltes et l'accroissement de la production.

Le commerce et l'industrie, dans leurs secteurs moderne et traditionnel, ainsi que les mines, continuent de bénéficier de Notre part d'une attention particulière: ils créent des ressources supplémentaires, permettent une utilisation plus large de la main-d'œuvre et constituent un important facteur de prospérité et de progrès.

Cher peuple,

Nous avons, comme tu le sais, décidé récemment d'entreprendre la nationalisation de Notre commerce extérieur, en ce qui concerne les produits de l'agriculture, de l'industrie, des conserves et de l'artisanat.

Depuis, Nous n'avons cessé de suivre, avec une extrême vigilance, cette opération, dont Nous avons pu évaluer les chances de succès et apprécier les résultats. Ceux-ci nous réjouissent, aujourd'hui, et démontrent que Notre décision a été prise à bon escient.

En effet l'Office de Commercialisation et d'Exportation a rempli pleinement sa mission puisque, d'une part, notre balance des paiements a été améliorée d'une façon

notable par l'apport de devises fortes et, d'autre part, le revenu des producteurs n'a cessé de croître malgré les difficultés que nous rencontrons pour la commercialisation, à l'étranger, de leurs produits.

De plus, notre politique en matière de commerce extérieur a tendu à diversifier nos débouchés, ce qui a permis à nos exportations, en 1967, d'augmenter de 15 à 20 %, selon les produits.

Nos revenus se sont accrus de 10 à 15 %.

En ce qui concerne les agrumes, nous avons exportés 100 000 tonnes de plus que l'année précédente. La valeur de ces exportations a atteint, en 1967, 390 millions de dirhams, ce qui a situé cette production au second rang, après les phosphates.

Compte tenu des résultats obtenus, Nous avons confié à l'Office de Commercialisation et d'Exportation la vente d'autres produits, tel que le coton. Ainsi, au total, cet organisme commercialise 80 % de nos exportations, exception faite de nos produits miniers.

Cependant, l'action de l'Office ne s'est pas limitée à ce seul aspect. L'Office, en outre, a pris en considération la situation précaire des petits producteurs, en mettant à leur disposition les fonds nécessaires à la poursuite normale de l'exploitation et au maintien de la qualité de la production.

Dans le but de promouvoir l'activité commerciale, Nous avons, l'année dernière, voulu libéraliser davantage nos importations tout en veillant à l'équilibre de la balance des paiements et à la protection des secteurs industriel et agricole. Cette libéralisation est de nature à renforcer nos activités économiques, commerciales et financières.

Nous n'avons pas perdu de vue, non plus, l'importance des consultations menées, dans le domaine économique, par les pays du Maghreb Arabe. Le Maroc a participé à la réunion des ministres de l'économie de ces pays, tenue à Tunis, au mois de novembre dernier. Cette réunion a abouti à un accord instituant une période transitoire de cinq ans qui prévoit un programme d'échanges commerciaux, et de coordination en matière d'économie et d'industrie.

Etant donné le grand intérêt que Nous portons à nos relations avec les pays de la Communauté Economique Européenne, Nous avons poursuivi des pourparlers avec eux, au cours desquels Nous avons examiné les modalités d'instituer un régime préférentiel pour nos produits agricoles et industriels.

Dans le cadre de Notre action en vue de la diversification de nos sources d'approvisionnement et de nos débouchés extérieurs, Nous avons mené des négociations avec des pays africains. Elles ont abouti, notamment, avec le Niger et le Soudan, à des accords de nature à accroître le volume de nos exportations.

Pour promouvoir Notre industrie nationale, Nous avons pris de nombreuses mesures visant à l'assouplissement des procédures d'importation des matières premières et des biens d'équipement. Ces mesures ont été conçues de manière à assurer des débouchés à notre production et à permettre un abaissement des prix de nos produits industriels. Nous avons pu, ainsi, envisager la réalisation des projets nombreux et importants, intéressant, notamment, les produits alimentaires, textiles et chimiques.

Dans le secteur de l'alimentation, d'importants investissements ont été effectués, en particulier par la création de deux sucreries, dans la région de Gharb, et par l'accroissement de la production des huileries et des industries des produits de la pêche.

D'autres investissements ont concerné l'augmentation de notre capacité de production. Citons, par exemple, le raffinage des hydrocarbures, les usines de matière plastique, de pneumatiques, de papier, et de matériaux de construction. Mentionnons, aussi, le projet de bitume, à Mohammedia, et l'achèvement des études concernant le projet de transformation des métaux, à Casablanca.

Pour souligner l'importance des investissements industriels, il convient d'indiquer que les Services Publics y ont participé, au cours de l'année passée, pour un montant de 260 millions de Dirhams, ce qui a représenté 46 % des investissements autorisés.

Pour ce qui est de l'artisanat, Nous nous sommes préoccupés de le préserver et de le développer, tout en l'adaptant aux exigences de la vie moderne.

A ce propos, ont été créées, outre des Centres de formation professionnelle, l'Institut de textiles à Marrakech, un atelier de taille de pierres précieuses à Fès, une tannerie à Beni-Mellal, et un institut de tissage à Ksar-El-Kébir.

La direction de l'Artisanat entreprend des campagnes publicitaires destinées à faciliter la commercialisation de ses produits. Elle est chargée de l'édition de prospectus, de l'organisation des Foires, du Mois de l'Artisanat, et du contrôle de la qualité des produits.

L'activité des mines et hydrocarbures tient une place de choix dans l'économie du pays qui dispose de gisements d'importance mondiale, ce qui nous incite à améliorer les moyens d'exploitation, à développer les débouchés, ainsi qu'à rechercher et prospector des richesses nouvelles.

Le Maroc dispose d'immenses réserves de phosphates. Le gisement de Ben-Guérir est venu s'ajouter à ceux de Khouribga et de Youssoufia pour nous permettre de parfaire l'équilibre économique et social entre les différentes régions de Notre Royaume.

L'exploitation de ces gisements rendra possible l'augmentation de la production et l'intensification des échanges entre Settat et Marakech.

Nous avons pu, grâce aux mines actuellement exploitées, acquérir une expérience et une technique, dans le domaine minier, et c'est sur la base de ces connaissances que Nous avons conçu le projet d'exploitation du gisement de Ben-Guérir.

Il convient d'indiquer que la production de phosphates atteindra, cette année, 11 millions de tonnes, pour lesquels les débouchés sont déjà assurés.

Nous nous devons de poursuivre nos efforts pour accroître le volume de notre production, car la demande de ce minerai va, sans cesse, en augmentation. Nous nous devons aussi de conserver à nos prix un caractère compétitif.

Nous continuons à rechercher de nouveaux gisements miniers. Aussi, l'Etat a-t-il conclu, avec une importante société, un accord de prospection pétrolière dans les provinces d'Agadir et de Tarfaya. Il a, en outre, conclu avec de grandes sociétés étrangères, appartenant aussi bien à des pays de l'Est que de l'Ouest, d'autres accords concernant l'exploitation des gisements de Ben-Guérir, la construction d'une usine dans le secteur chimique à Mechra-Ben-Abbou, l'extraction du cuivre dans le Moyen-Atlas, la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements de plomb, de zinc, de manganèse dans de nombreuses régions de Notre Royaume.

Nous avons repris les mines de fer du Rif. Cette reprise est intervenue à la suite de négociations menées entre l'Etat et les personnes concernées. Nous avons, ainsi, suivie la voie que Nous nous sommes tracée et qui consiste à atteindre nos objectifs tout en respectant les accords conclus. Cette manière de procéder exclut tout recours à la dépossession et à l'expropriation.

Nous pourrions ainsi implanter un complexe industriel qui sera d'un grand profit pour la Province de Nador.

Le tourisme auquel nous avons donné la priorité dans Nos plans de développement et que Nous continuons à considérer comme prioritaire à côté de l'agriculture et de la formation des cadres, est, à coup sûr, lié étroitement à l'activité agricole, à celle des travaux publics et de l'industrie. En effet, l'ensemble de ces activités contribue à consolider l'effort touristique et à ouvrir une voie prospère devant cette nouvelle industrie, car la construction des routes et des aéroports, l'irrigation des terres et leur reboisement, l'installation des barrages et des usines électriques, la création d'une vie industrielle dans l'une ou l'autre des régions du pays, et enfin, l'aménagement des villes, tout cela est de nature à développer et à encourager le tourisme.

L'effort dans ce domaine a porté, l'année dernière, sur l'aménagement des zones touristiques définies par le Plan triennal et sur les études relatives au réaménagement des stations d'été et de villégiature, à l'établissement d'unités touristiques, à la mise en relief des monuments historiques et architecturaux dans les villes importantes des différentes régions de Notre Royaume. Cet effort a, de même, porté sur la construction d'hôtels confortables dans divers sites touristiques. Notre ministère du tourisme, ainsi que les établissements publics ou semi-publics et le secteur privé ont tous pris part à cette activité et à l'extension du réseau d'équipement.

D'autre part, la formation professionnelle a bénéficié aussi de Notre attention et c'est ainsi qu'elle a été l'objet de l'intérêt particulier des départements du Tourisme, de l'Education nationale et de la Défense nationale d'une manière telle que le nombre d'étudiants formés par leurs établissements spécialisés a atteint l'année dernière 1324 au Maroc même. En même temps, 75 étudiants ont pu continuer leurs études supérieures à l'étranger pour être à même, à leur retour, de faire bénéficier le tourisme et l'hôtellerie de l'expérience et de la compétence qu'ils auront acquises.

Par ailleurs, dans le domaine des télécommunications, nous avons pu réaliser les divers projets inscrits au Plan triennal. C'est ainsi que Tetouan et Tanger se trouvent reliées au réseau général du pays; de même Agadir, Safi et Marrakech communiquent par un réseau automatique. Parmi les réalisations de l'an dernier, citons aussi la pose du câble sous-marin transméditerranéen entre le Sud de la France et le Nord du Maroc. Il permettra d'établir des communications automatiques entre Rabat et Casablanca d'un côté et les capitales européennes de l'autre. De même furent réalisées les communications entre Meknès et Ksar-Souk au moyen des pylônes du réseau hertzien reliant Meknès et Midelt au câble axial entre Midelt et Ksar-Souk. Cet effort s'est poursuivi par l'équipement des villages en centres téléphoniques nouveaux; plus de cent communes rurales ont pu ainsi en bénéficier.

Outre la réalisation des projets nouveaux dans les télécommunications sur le plan national et international comprenant notamment la communication par télex, un accord a été conclu entre Notre pays et une société américaine importante pour installer une station de communication par satellite artificiel qui permettra d'entrer en relations rapides avec les diverses parties du monde.

Nous avons également créé de nouveaux bureaux et des agences postales dans diverses régions du Royaume. Le pays s'est trouvé ainsi à la fin du Plan triennal pourvu de 264 établissements postaux, dont la plupart ont vu le jour lors de la Fête de la Jeunesse célébrée l'an dernier sous le signe du développement rural.

Notre ministère des postes et télécommunications a entrepris, conformément à Nos directives, une vaste campagne en faveur de l'épargne, dont les résultats ont été appréciables grâce à l'appel que Nous avons adressé dans ce sens à Notre Peuple. Ainsi 40 580 comptes ont été ouverts et l'épargne est passée de 67 millions à 98 millions de dirhams.

Dans le domaine du travail et des affaires sociales, Nous avons continué, durant l'an passé, Notre action visant à améliorer la condition des travailleurs. Aussi, avons-nous promulgué de nouveaux textes législatifs déterminant une procédure permettant aux établissements d'industrie et de commerce de continuer leurs activités. Ils les obligent cependant à verser une indemnité en cas de licenciement des ouvriers. Ces mesures visent à limiter les licenciements des ouvriers et à leur garantir le travail jusqu'à l'âge de la retraite. Elles tendent également à assurer aux ouvriers licenciés une indemnité compensatrice du dommage subi, et à leur garantir les moyens de subsistance dans l'attente d'un nouvel emploi.

Nous nous soucions constamment de procurer du travail à la main-d'œuvre et c'est dans ce but que Nous avons conclu des accords annexes avec le Royaume de Libye et la République fédérale d'Allemagne, Des études se poursuivent actuellement en vue de conclure un accord de main-d'œuvre avec la Hollande.

Les services de Notre ministère du travail et des affaires sociales préparent un programme général qui sera réalisé avec la collaboration du Bureau International du Travail. Ce programme accordera une place prépondérante à la formation professionnelle qui sera dotée d'une organisation propre à nous faire atteindre le but recherché.

Ce département a donc réalisé à 100 % les projets inscrits au Plan triennal relatifs à la formation professionnelle, en ouvrant de nouveaux centres à Marrakech, Safi, Oujda et Larache, et en donnant une extension de 75 % aux centres qui existaient déjà. Nous essayons, actuellement, de donner à la formation professionnelle une orientation adaptée aux impératifs du développement économique et social du pays. Ainsi, il sera répondu quantitativement et qualitativement aux besoins réels des différents secteurs. Cette orientation doit permettre aussi de diversifier cette formation et d'y associer le secteur privé, par la généralisation des stages dans les entreprises et les usines. Et c'est dans cette perspective que Nous avons créé, à Casablanca, l'Institut National de Formation des Cadres Techniques. Nous avons enfin promulgué, en ce qui concerne les affaires sociales, plusieurs textes législatifs visant particulièrement à améliorer le fonctionnement des associations mutuelles.

Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, Nous n'avons cessé de manifester un intérêt particulier à l'égard des problèmes de l'éducation nationale. Nous avons voulu ainsi répondre à Notre propre désir et à celui de Notre Peuple assoiffé de savoir. Nous avons tenu également à assurer une solide formation à nos enfants afin de leur permettre de remplir pleinement leur tâche de citoyens dans tous les domaines.

Malgré la politique d'austérité imposée aux autres départements ministériels, le budget du ministère de l'éducation nationale a quintuplé, passant de 100 millions de dirhams à plus de 500 millions de dirhams, ce qui représente 4 % du revenu national et 17,6 du Budget Général.

Dans le domaine social et politique, l'indépendance a eu pour conséquence une scolarisation massive qui a été, certes, un succès sur le plan de la quantité. Mais la généralisation de l'enseignement a entraîné de multiples problèmes, dont celui de la baisse de niveau incompatible avec la formation souhaitée pour nos jeunes cadres appelés à prendre part au développement du pays.

En effet, l'enseignement dispensé dans le primaire et le premier cycle du secondaire ne répond pas aux besoins du pays en cadres qualifiés. Il devient donc urgent de trouver un remède à la crise dans laquelle se débat notre enseignement par suite de la faiblesse du niveau des maîtres et de la mauvaise orientation des élèves.

Ces derniers auraient dû être encouragés à suivre les branches techniques et scientifiques dont aucun pays ne saurait se passer pour sortir du sous-développement et rattraper le retard le séparant des nations prospères.

C'est la raison pour laquelle le Plan quinquennal se propose de réformer l'enseignement en assurant une solide formation aux enseignants et, partant, de relever le niveau des élèves.

Seuls des maîtres qualifiés, compétents, possédant une solide formation générale et professionnelle sont susceptibles de remédier à la crise actuelle et de permettre d'atteindre le résultat escompté.

Nous sommes décidé à accorder toute Notre attention à la formation des cadres enseignants pour lui assurer le plein succès.

Alors que nous œuvrons pour permettre au pays d'atteindre son épanouissement par la mise en valeur d'un million d'hectares, il serait anormal que nous manquions de cadres de conception et d'exécution, d'autant qu'une partie de la jeunesse se trouve, pour ne pas avoir reçu la formation requise, dans l'incapacité de contribuer efficacement à l'œuvre entreprise.

Nos besoins impérieux nous font un devoir d'accorder à la formation des professeurs et des instituteurs toute l'attention qu'elle mérite, afin de leur permettre de participer d'une manière plus efficiente au développement du pays.

En ce qui concerne les juridictions du Royaume, Nous leur avons accordé un intérêt particulier. Le ministère de la justice a fait un pas décisif cette année pour affermir son appareil et se doter d'une organisation des plus modernes et des plus efficaces.

L'expérience a montré que tous les tribunaux n'étaient pas judicieusement répartis à travers le Royaume et qu'il fallait en créer de nouveaux. De même que la loi de l'unification a édicté de nombreuses mesures nécessitant à leur tour une réadaptation de l'appareil judiciaire.

Pour affronter cette situation d'une manière plus efficiente, Nous avons promulgué, en juillet dernier, un décret royal portant loi relatif à l'organisation judiciaire.

Notre Royaume se trouve ainsi pourvu de trois Cours d'Appel, de seize tribunaux régionaux, de vingt-sept tribunaux de Sadad et de cent quatre-vingt-onze annexes, dont le siège est au chef-lieu de la Commune.

Dans la même loi, Nous avons traité des questions de l'inspection des tribunaux, de l'organisation de leur fonctionnement et des moyens de contrôler leurs activités et leur rendement.

Le problème de la pénurie des cadres, dont souffre le ministère de la justice par suite des réformes et des changements survenus dans ses divers services, a été aussi l'objet de Notre attention. Pour affermir ce département et assurer sa bonne marche, Nous avons pris plusieurs mesures parmi lesquelles Nous citerons les directives que Nous avons données pour que ce secteur vital soit ouvert devant la jeunesse qui a reçu une culture et une formation juridique.

Notre ministère de l'intérieur a joué un rôle efficace dans les deux domaines économique et social. En effet, outre la responsabilité qu'il assume en veillant à la sécurité des citoyens et à l'ordre public, Nous l'avons chargé d'harmoniser l'activité des services techniques et de mobiliser toutes les énergies. Il s'est avéré nécessaire que Notre ministère de l'intérieur suive de près l'évolution nationale, pour que les

citoyens participent plus activement à notre progrès économique et social qui s'inscrit lui-même dans l'évolution rapide du monde.

Notre ministère de l'intérieur a dirigé ainsi ses efforts vers des buts économiques, afin de permettre aux citoyens de participer à l'action que Nous entreprenons, en vue de l'utilisation la plus rationnelle des énergies qui existent. Après le succès de l'expérience que Nous avons réalisée dans la province de Beni-Mellal sous le signe du développement communautaire, Nous avons été amené à donner Nos directives pour l'étendre à toutes les provinces du Royaume. Cela a eu pour conséquence l'orientation des agriculteurs vers des méthodes agricoles meilleures et la généralisation de l'emploi des engrais.

Par ailleurs, 4 300 logements construits en faveur des sinistrés du Gharb et du Tafilalet et l'étude d'un vaste programme visant à construire 60 000 logements dans les campagnes ont été achevés. Notre ministère de l'intérieur a mené également une campagne destinée à donner à la Commune sa véritable signification et à réaliser l'équipement nécessaire à l'amélioration du niveau du monde rural. Il nous est agréable, à ce propos, de noter que les Corps élus, les populations et les agents de l'Etat ont tous conjugués leurs efforts pour installer cet équipement.

Il Nous plaît, Cher Peuple, dans cet exposé de l'activité des différents secteurs, d'enregistrer avec fierté l'effort continu que déploient Nos Forces Armées Royales, dans le cadre de la mission que Nous leur avons assignée.

Grâce aux moyens dont elles disposent et à l'effort qu'elles fournissent pour se maintenir au niveau des forces armées modernes, elles contribuent à promouvoir le développement du pays, conservant les qualités que Nous leur avons toujours connues et qui leur permettent de faire face à toute situation qui requiert leur intervention. Nous avons réexaminé leur organisation et avons pris soin de créer des écoles et des centres pour des cadres de valeur qui assumeront les responsabilités à caractère national. D'autre part, Nous avons été satisfait par l'instauration du Service militaire obligatoire. Des jeunes gens venus de tous les horizons y reçoivent une formation saine et profitable.

Dans le domaine de la santé publique, Nos efforts se sont poursuivis pour consolider l'équipement de base et assurer les moyens de prévention et de traitement aux citoyens dans toutes les régions du Royaume.

A cet effet, 540 lits répartis entre six centres ont été installés, comme seront construits bientôt deux nouveaux hôpitaux, l'un de 120 lits à Souk El-Arba-du-Gharb, et l'autre de 80 lits à Rommani. De plus, trois centres médicaux urbains et ruraux et 33 dispensaires ruraux ont été ouverts.

En même temps, des hôpitaux qui existaient déjà ont été rénovés et dotés d'équipements d'examen et de thérapeutique et 95 dispensaires ruraux ont été l'objet de modernisation. Ainsi, le cadre des services médicaux a été sensiblement élargi dans la vaccination, la protection de la mère et de l'enfant, la lutte contre les maladies infectieuses et l'éducation sanitaire nécessaire à garantir aux citoyens la santé du corps et de l'esprit. Signalons enfin l'intérêt particulier que Nous accordons à la formation des médecins marocains et à l'équipement du Centre Hospitalier Universitaire.

Par ailleurs, Nous accordons Notre sollicitude aux fonctionnaires en ce qui concerne aussi bien leur stabilité que les garanties que Nous avons décidé de leur assurer et Nous sommes certains que les cadres de l'Etat n'épargneront aucun effort pour contribuer largement au développement et à la prospérité du pays. C'est pourquoi, Nous avons promulgué, l'année dernière, tous les textes législatifs de base relatifs à la réforme de la fonction publique. Les cadres de l'Etat, quel que soit leur grade, bénéficient ainsi de statuts qui simplifient les procédures de fonctionnement, éliminent les disparités par l'unification des critères de la promotion des fonctionnaires et établissent des règles analogues en matière d'accès aux cadres et des échelles de traitements. Toutes ces mesures vont dans le sens du principe que Nous avons établi dans Nos directives royales pour instituer l'égalité de traitement entre des fonctionnaires ayant une formation et des responsabilités similaires.

En application de ces lois et règlements, Notre ministère des affaires administratives a entrepris l'intégration des fonctionnaires dans les cadres créés par la réforme avec la collaboration du ministère des finances et des autres départements intéressés. Des étapes importantes ont été parcourues dans ce domaine et l'année en cours ne

se sera pas écoulee sans que cette opération ait été achevée.

Nous avons, de plus donné Notre accord de principe au sujet d'un projet de décret royal instaurant un nouveau régime de pensions et de retraites. Il y est tenu compte des exigences de la marocanisation de la fonction publique, de la réalité économique et sociale du pays et de la nécessité de simplifier la procédure actuellement en vigueur, pour que les fonctionnaires puissent, dans des délais raisonnables, bénéficier de leurs pensions. Celle-ci seront, par surcroît, plus substantielles que ce à quoi donne droit la loi actuelle.

Notre souci de sauvegarder les valeurs islamiques et de répandre les préceptes religieux est égal à l'intérêt que Nous portons à généraliser la prospérité et la quiétude parmi Notre Peuple. Dans cette perspective, Nous n'avons cessé d'inciter le ministère des habous et des affaires islamiques à construire des mosquées et à assurer leur entretien et leur équipement, afin que les Maisons de Dieu connaissent toujours la même affluence de croyants qui invoqueront Son Nom et liront Son Livre sacré.

Cette œuvre trouve son complément dans les ordres que Nous donnons pour revivifier le patrimoine islamique, en faisant imprimer les manuscrits rares et en organisant des cours religieux et des prêches partout dans Notre Royaume.

Le mois sacré du Ramadan a revêtu, cette année, dans notre pays, un caractère solennel illustré par les conférences religieuses que Nous avons présidées Nous-même et par l'orientation de Notre Peuple vers ce qui lui est profitable dans ce monde comme dans l'autre.

Un groupe de savants respectables appartenant tant au Maroc qu'à des pays frères y ont apporté leur contribution.

Nous avons pris soin, l'année dernière, d'imprimer le Livre Sacré dans une belle édition. Nous avons aussi construit treize nouvelles mosquées et rénové plus de cent autres. Enfin, Nous avons chargé Notre ministère des habous et des affaires islamiques de commencer la construction de 21 mosquées dans diverses villes et divers villages du Royaume.

Les moyens d'information dont dispose Notre pays, ont été également l'objet de Notre sollicitude, étant donné l'espoir que nous y mettons pour développer la conscience, la culture et informer de Nos projets et réalisations. Aussi avons-nous tenu à étendre le réseau de la radio et de la télévision, à augmenter la durée des émissions, et à diversifier les programmes émis à l'intention de l'intérieur et de l'étranger. Nous avons implanté un émetteur à Aït Melloul pour que la province d'Agadir puisse recevoir tous nos programmes. Nous construisons actuellement un Centre à Oujda et un autre de longue portée à Azilal. La télévision a eu sa part de Notre intérêt et de Notre sollicitude. Dans peu de temps, son réseau couvrira presque toutes les régions de Notre Royaume.

D'autre part, Nous portons un grand intérêt à la jeunesse, sachant qu'elle est d'autant plus apte à assumer les responsabilités et à apporter une contribution active à l'effort de développement qu'elle possède des qualités morales, intellectuelles et physiques adéquates.

C'est pourquoi, Nous avons développé la culture populaire et l'éducation physique au point que les programmes de l'Etat dans ce secteur ont touché l'année dernière 430 000 citoyens, dont 100 000 femmes.

Durant la même année, ont été organisés, pour la jeunesse, plusieurs voyages touristiques à l'intérieur du pays, comme à l'étranger; de nombreux stages ont eu lieu en faveur de 3 500 jeunes gens; de même, la promotion de la femme a franchi des étapes couronnées de succès dans les villages et les villes, par l'organisation de stages visant à développer sa culture et à lui porter l'aide nécessaire dans son progrès social. Notre pays a aussi pris part à des manifestations sportives internationales qui se sont déroulés au Maroc et à l'étranger.

Quant à notre activité dans le domaine de la culture populaire, elle a été marquée par l'organisation à travers le Royaume d'une quinzaine culturelle brillante.

Nous avons, dans ce même ordre d'idées, décidé de créer l'Institut national de la jeunesse et des sports, pour former des cadres spécialisés pour tout ce qui touche la jeunesse, le sport et la culture populaire.

Depuis l'avènement de l'indépendance, le Roi et le Gouvernement se sont penchés avec soin sur l'état des anciens résistants et n'ont ménagé aucun effort pour porter secours aux familles des Martyrs, aux invalides, et assurer une vie digne à tous ceux

qui ont participé au combat en prenant part d'une manière digne de louanges à la bataille libératrice qui a fait accéder le pays à la liberté et à l'indépendance.

Nous avons, depuis, et Nous en remercions Dieu, franchi l'étape de mise en ordre et d'organisation dans l'intérêt des Anciens Résistants. La Commission nationale de la Résistance s'est attelée à l'étude des dossiers et au recensement de ceux qui prirent effectivement part à ce combat avec une vaillance indéniable.

Cette Commission a travaillé dans la capitale de Notre Royaume et s'est déplacée, par ailleurs, à travers les provinces, en particulier après la déclaration de l'état d'exception, trouvant à l'occasion de ses activités une aide précieuse auprès des représentants de l'autorité et de la Direction générale de la sûreté nationale.

Elle a pu étudier, lors de ses déplacements et enquêtes, en moins de deux ans, un grand nombre de documents. Elle a constitué des dossiers et mis en œuvre la procédure, ce qui a permis à un grand nombre de familles de martyrs et d'invalides de percevoir les pensions prévues en leur faveur par la loi. De plus, des secours ont été distribués aux familles des martyrs, aux invalides et aux nécessiteux parmi les anciens résistants. Cet effort se poursuit pour accorder d'autres pensions et secours ainsi que pour recruter ceux qui demeurent sans emploi, en application des textes promulgués à cet effet. Le travail sera procuré également dans d'autres secteurs à un grand nombre d'anciens résistants et d'anciens combattants.

Enfin, notre ministère des affaires étrangères est en relation constante avec la France et l'Espagne pour que les anciens combattants obtiennent leurs droits légitimes de ces deux pays.

Les domaines dont Nous venons de l'entretenir sont fortement influencés par l'agriculture, secteur auquel Nous accordons Notre attention permanente, car Nous sommes convaincu qu'il conditionne la prospérité que Nous souhaitons pour Notre pays.

Si, donc, tu constates que la plus large part de Nos efforts reste dirigée vers l'agriculture, c'est parce que Nous croyons que le développement de ce secteur, placé au premier rang de nos priorités, détermine celui de l'industrie, du tourisme, des travaux publics et des communications, et du travail.

De même, l'essor de l'agriculture commande le développement de l'instruction, de la justice et de la santé publique et permet de maintenir la stabilité qui partout règne dans le Royaume.

Depuis que Dieu Nous a chargé de tes destinées, l'agriculture et ses branches annexes n'ont cessé de requérir Nos soins et mobiliser Nos efforts. Nous avons donné Nos instructions et Nos directives en veillant à leur application afin d'atteindre une augmentation rapide de production et de ressources, pour promouvoir le développement des autres secteurs de Notre économie.

L'exposé succinct des réalisations effectuées conformément à Nos directives et instructions montre clairement Notre intérêt pour les terres agricoles et leur mise en valeur.

Nos directives Royales d'avril 1965 consacrent un chapitre particulier à la Réforme agraire. Elles ont été suivies par des textes législatifs que Nous avons promulgués à l'effet de définir cette réforme et de préciser ses modalités d'application. Nous avons, dans le cadre de ces textes, procédé à la distribution des terres.

Nous avons poursuivi la mise en valeur des terres en liant son programme de réalisation à celui des barrages que Nous avons décidé d'édifier dans différentes régions de Notre Royaume.

Nous avons, en outre, poursuivi les opérations « engrais » et « semences sélectionnées » et introduit de nouvelles cultures pour permettre à l'agriculture d'accroître ses revenus et à l'industrie de tirer profit de ces ressources.

Nous nous sommes consacré à la conservation des sols, en intensifiant la plantation des arbres.

Nous avons accordé un intérêt constant au projet de Développement Economique du Rif Occidental.

Nous avons recommandé aux agriculteurs de s'entraider, notamment pour l'exécution des labours, afin que l'agriculture puisse disposer de plus larges superficies.

Nous avons, aussi, procédé au réexamen du crédit agricole, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre possible d'agriculteurs, en multipliant ses représentations dans les campagnes et en augmentant le montant des prêts.

Notre politique agricole ne tend pas seulement à assurer les besoins alimentaires

de Notre Peuple, ni à garantir les matières premières pour nos industries de transformation, ni à améliorer notre balance des paiements par suite de l'accroissement de la production agricole exportée, mais elle tend, aussi, grâce à l'irrigation d'un million d'hectares, à participer, même à une échelle réduite, à la lutte contre la faim, fléau qui menace l'humanité.

Nous avons ainsi franchi des étapes importantes caractérisées, à la fois par l'aide que Nous avons apportée aux agriculteurs en vue de l'amélioration et de la commercialisation des produits de la terre et par la promulgation prochaine du Plan Quinquennal. Aujourd'hui, Nous avons pris la décision de faire en sorte que l'ensemble des citoyens, et en premier lieu les agriculteurs, conjuguent leurs efforts pour accroître le revenu national par la réforme agraire et une mise en valeur des terres plus poussée. Dans ce contexte, une charte déterminera les droits et les devoirs aussi bien des agriculteurs que des autres membres de la communauté nationale.

Les services spécialisés de l'Etat constitueront l'instrument d'exécution des engagements de la Nation et le garant de ses droits.

Cette charte sera conçue dans un cadre solidement structuré, comportant des obligations réciproques, de sorte qu'un engagement dépassant les moyens propres d'un agriculteur ne sera valable que dans la mesure où la nation lui aura apporté le soutien adéquat. En cas de non-respect d'un engagement normal de la part d'un agriculteur, la nation se considérera déchargée de ses propres obligations et prendra toutes dispositions utiles dans l'intérêt général.

D'une manière générale, l'engagement de la nation, qui sera fonction de ses moyens et ressources, se traduira par la mise à la disposition des agriculteurs des services techniques et des crédits. La nation exécutera la part qui lui reviendra des travaux d'équipement et réalisera les travaux de recherche agronomique.

L'agriculteur, quant à lui, sera tenu de mettre en œuvre ses moyens propres, renforcés par l'aide de la nation, pour exploiter rationnellement sa terre, notamment en effectuant les travaux agricoles aux moments opportuns, afin que son exploitation produise le rendement maximum, compatible avec la nature du sol et sa fertilité.

Cependant, les engagements conçus pour les zones irriguées vont se traduire, aussi bien pour la communauté nationale que pour les agriculteurs, par des efforts beaucoup plus importants que pour le « bour ». En effet, pour l'irrigation, la nation a investi et investira encore, d'énormes sommes dont l'effet attendu doit être, sur le plan de la rentabilité, bénéfique pour l'économie nationale.

C'est ainsi que la nation sera appelée à réaliser l'équipement externe, comprenant la construction des barrages, ainsi que celle des canaux acheminant l'eau jusqu'aux exploitations.

Nous sommes, donc, tenu de répartir les propriétés selon une canevas permettant une mise en valeur rationnelle, et de promulguer les lois garantissant la stabilité et la continuité de l'exploitation de la terre pour éviter le morcellement qui risque de donner lieu à de petites propriétés difficiles à mettre rationnellement en valeur.

Les agriculteurs, quant à eux, seront tenus de réaliser l'équipement interne et de suivre, pour la mise en valeur, les orientations des services agricoles compétents relatives, notamment, à l'utilisation de l'eau d'irrigation et aux assolements.

L'Administration veillera au respect par les agriculteurs de leurs engagements et prendra toutes mesures nécessaires pour faire face à toute défaillance. C'est ainsi que l'agriculteur qui n'aura pas réalisé l'équipement interne prescrit verra ces travaux effectués, mais à sa charge. De même, en cas de non-respect des orientations de mise en valeur, l'Administration peut, après mise en demeure et sanction préalable, prendre des mesures sévères qui peuvent aller jusqu'à l'expropriation de la propriété.

Toutefois, la protection de la propriété privée et la garantie des droits y afférents exigent que l'expropriation en cas de nécessité soit suivie d'une indemnisation équitable dont le montant sera fixé par une Commission locale composée de représentants des départements ministériels intéressés et ceux des agriculteurs.

Une commission centrale comprenant, outre les représentants des ministères précités, un membre du Cabinet royal et un représentant de Notre Premier Ministre, sera constituée. Elle se prononcera sur les pourvois introduits auprès d'elle relativement aux décisions des Commissions locales.

L'irrigation apporte une valeur supplémentaire aux fonds, du fait des investissements de l'Etat. Il est normal, dans ces conditions, que la nation récupère une partie

des dépenses engagées sous forme d'impôts qui augmentent en même temps que la production et le revenu agricoles, d'une partie de la plus-value, de redevances d'eau dont le taux doit être révisé.

Il va sans dire que l'application d'une telle charte exigera des agriculteurs de former des groupements professionnels, à même de prendre conscience des difficultés rencontrées et de s'attacher à les résoudre, en collaboration avec les services spécialisés. De même, elle exigera des responsables des Ministères de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie et des Travaux Publics, de conjuguer leurs efforts en vue de faire respecter les engagements de la Nation, et ceci dans l'intérêt du développement du secteur agricole.

Cet charte n'aura l'effet espéré et attendu que dans la mesure où nous serons tous convaincus que son but est le bien-être et le progrès que nous recherchons.

Il ne nous sera pas difficile, à nous qui avons déjà surmonté de nombreuses difficultés, de gagner cette fois-ci encore cette bataille.

Dès notre accession à l'indépendance, Nous nous sommes engagé dans la voie de la planification économique et sociale; la mise en œuvre des plans de développement nous a permis de réaliser des progrès incontestables.

Grâce à ces plans, des progrès ont été accomplis depuis 1960. Tout d'abord, la partie des ressources que Nous consacrons, non pas à la consommation, mais à l'investissement, a régulièrement augmenté; ainsi, en 1967, le Maroc a investi plus de 13 % de son revenu national alors qu'il n'en investissait que 11 % en 1960. Ce progrès peut certes paraître lent, mais ce n'est pas en l'espace de quelques années seulement que le Maroc peut espérer rattraper dans ce domaine les pays disposant suffisamment de cadres valables.

Cet effort d'investissement s'est manifesté particulièrement dans le domaine de l'agriculture qui constitue la première priorité du Plan.

Au total, qu'il s'agisse des barrages, de la protection des sols, ou de l'amélioration des cultures en sec et de l'élevage, plus de 60 milliards de francs ont été dépensés de 1965 à 1967. Pour les seuls barrages dont l'intérêt est capital, tant pour l'irrigation que pour la production d'énergie électrique, 26 milliards de francs ont été investis, tandis que 10 milliards de francs étaient consacrés à des travaux de défense et de restauration des sols, notamment sous forme de plantation d'arbres.

Ces investissements dans l'agriculture ont été facilités par l'action de la Promotion Nationale que Nous avons instituée en juillet 1961 et qui a pour tâche la mise en valeur du pays.

Qu'il s'agisse de petites irrigations, de plantations d'arbres, de travaux de protection des sols, de défrichement, d'épierrage ou de construction de pistes, la Promotion Nationale a apporté au développement du pays une contribution que quelques chiffres illustrent avec éloquence: au cours du Plan triennal, environ 54 millions de journées de travail ont été accomplies, correspondant à une dépense budgétaire de 12 milliards de francs; pour la seule année 1967, la Promotion Nationale a utilisé 20 millions de journées de travail, ce qui correspond à l'emploi de 100 000 hommes pendant 200 jours de l'année. Non seulement la Promotion Nationale a apporté une contribution primordiale au développement économique, mais elle a également permis de résoudre, au moins partiellement, le sous-emploi.

Le développement du tourisme et la formation des cadres constituent les autres priorités du Plan triennal. Dans ces domaines, des progrès spectaculaires ne pouvaient être attendus en l'espace de trois années. Il n'en reste pas moins que le nombre de touristes venant au Maroc a progressé de façon encourageante, ce qui a permis non seulement de créer de nouveaux emplois, mais aussi de procurer au pays les devises dont il a besoin pour s'équiper. En matière de formation des cadres, les résultats obtenus ont permis d'accélérer la marocanisation des emplois et d'asseoir le développement sur une base nationale; grâce à l'effort massif de scolarisation, les cadres dont pourra prochainement disposer le Maroc, pourront être plus nombreux et répondre à l'intégralité de nos besoins. Ce sont en effet 1 250 000 enfants qui se trouvent actuellement à l'école primaire et 240 000 dans les établissements secondaires.

Si l'agriculture constituait la priorité numéro un du Plan triennal, le développement industriel n'en était pas pour autant négligé.

Mais cette masse d'investissements dans l'agriculture, le tourisme, l'industrie et la formation des cadres n'a pu se faire que grâce aux efforts consentis par la nation,

car si le Maroc a bénéficié d'une aide extérieure, une bonne part de ses équipements a été payée par l'épargne des citoyens. A cet égard, le maintien du prix du sucre a joué un rôle décisif et représente un exemple éclatant des sacrifices que consent un pays lorsqu'il veut s'engager délibérément dans la voie du progrès.

Ainsi les années qui viennent de s'écouler ont été marquées par un progrès indéniable dont les bénéficiaires ne sont pas toujours apparus, car c'est le propre de l'investissement, surtout en agriculture et en formation des hommes, que de donner des fruits avec un certain décalage dans le temps, d'autant plus qu'il faut rappeler l'augmentation constante de notre population. En effet, ce sont 440 000 personnes de plus par an qu'il faut nourrir, éduquer, soigner, et à qui il faudra donner un emploi. Il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir, nous devons maintenir et même intensifier notre effort si nous voulons nous libérer du sous-développement pour assurer le décollage économique. C'est bien l'objectif vers lequel tend le Plan quinquennal qui sera le cadre de notre action jusqu'en 1972.

Les priorités du développement dégagées par le Plan triennal subsisteront. En effet, si l'on veut que la production agricole augmente au moins aussi rapidement que la population, il est nécessaire d'intensifier l'effort dans ce domaine; mais la seule agriculture traditionnelle fondée sur la production de céréales n'est pas en mesure de satisfaire les besoins de la population; nous devons, donc, recourir à d'autres méthodes et à d'autres cultures en poursuivant à grande échelle la construction de barrages en vue de mettre en valeur les terres irrigables qui couvrent environ un million d'hectares. Or, la production des terres irriguées est nettement supérieure en quantité et en valeur à celle des terres en sec. Par ailleurs, sur un disponible de 110 milliards de mètres cubes d'eau, le Maroc n'utilise, en fait, que 2 milliards de mètres cubes pour l'irrigation et les sites possibles de barrages restent nombreux. Souhaitable économiquement, une politique d'envergure de construction de barrages sera donc possible techniquement. Plusieurs dizaines de milliards seront ainsi consacrés durant la période quinquennale à l'édification de barrages.

Qu'il s'agisse du développement du tourisme ou de la formation des cadres, de grands efforts seront déployés en vue de la réalisation du Plan.

En matière de tourisme, l'Etat s'attachera non seulement à construire des moyens d'hébergement, mais il s'efforcera surtout, par une politique d'avantages aux investisseurs et par l'aménagement de zones touristiques, d'inciter, plus encore que par le passé, les capitaux nationaux ou étrangers à s'investir dans ce secteur.

La politique de formation des cadres, tant nécessaire au pays, sera déterminée en fonction des besoins prévisibles de l'économie.

C'est pour cette raison que nos jeunes devront, à l'avenir, s'orienter plus particulièrement vers les disciplines scientifiques et techniques pour atteindre les objectifs du développement.

S'agissant du développement industriel, artisanal et minier, les investissements tant publics que privés réalisés ces dernières années permettent d'escompter un accroissement de la production; il reste cependant beaucoup à faire car l'industrie ne représente encore qu'une part insuffisante de la production nationale. C'est pourquoi, le Plan quinquennal accorde une réelle importance aux différentes branches d'activités industrielles, artisanales et minières. Le programme consistera à poursuivre la valorisation de nos produits, notamment agricoles, en créant les industries pour lesquelles le Maroc est le mieux placé sur le marché international en raison de son climat, de ses ressources naturelles et de l'abondance de sa main-d'œuvre.

Pour l'habitat, la grande innovation du Plan réside dans l'intérêt porté à l'habitat rural. A cet égard, un vaste programme de construction est prévu, avec la participation de la population. Le Maroc est et restera encore, pendant de nombreuses années, un pays où l'agriculture représentera la principale activité économique. Il convient donc de tenir compte de ce fait dans la politique d'habitat, tout en contribuant, du même coup, à la diminution de l'exode rural. La politique massive d'investissements agricoles que Nous avons décidée se traduira par la création de nombreux emplois dans le secteur rural, et il importe que la politique d'aménagement du territoire soit arrêtée en conséquence et contribue à fixer les habitants sur les lieux de production.

Dans le domaine de l'infrastructure, Nous avons retenu en priorité les projets indispensables pour la réalisation d'investissements agricoles, industriels ou touristiques; la construction d'une usine, par exemple, exige que l'on crée aux alentours des voies

d'accès et d'évacuation des produits. Outre ces investissements, liés à la réalisation de projets dans d'autres secteurs, l'essentiel des actions retenues dans le domaine de l'infrastructure concerne l'amélioration et l'entretien du réseau déjà existant.

Mais il ne suffit pas d'inscrire dans un Plan une liste de projets d'investissements, même soigneusement sélectionnés. Encore faut-il que la réalisation de ces investissements ou leur fonctionnement, une fois effectués, ne se heurtent pas à des obstacles qui en diminueraient considérablement l'intérêt.

C'est pourquoi, le Plan 1968-1972 s'est efforcé de déterminer les réformes qu'il convenait d'apporter au cadre réglementaire pour que celui-ci joue pleinement son rôle d'incitation au développement économique.

Il ne servirait à rien de réformer les textes législatifs et réglementaires si une administration efficace n'était pas là pour les appliquer; aussi a-t-il été décidé de mettre en bonne place des réformes: celle de l'administration. Cette réforme administrative a déjà été entreprise. La réforme des cadres notamment a déjà vu le jour et permettra à notre administration de bénéficier du concours des meilleurs éléments du pays. Il reste cependant beaucoup à faire, qu'il s'agisse de l'application progressive d'une déconcentration rapprochant l'administration des citoyens, de la simplification des procédures et de la structure des services, enfin, d'une manière générale, de l'accroissement de la productivité de l'administration.

La réussite de notre Plan dépendra donc de la réalisation effective d'investissements sélectionnés en fonction de leur intérêt pour la nation et eu égard aux priorités de développement.

Certes, la réalisation de nos projets nécessitera d'importants capitaux. Nous les trouverons en partie auprès des pays amis et des institutions internationales. Mais il est bien évident que c'est d'abord chez nous que nous devons les rassembler, d'autant que le meilleur moyen de susciter l'aide de l'extérieur est de montrer qu'on effectue soi-même l'essentiel de l'effort de financement.

C'est donc à l'épargne nationale, donc à l'épargne de chacun, qu'il sera demandé la contribution nécessaire, et ceci sous des formes très différentes allant de l'accroissement des dépôts à la contribution sous forme d'épargne-travail.

Quelle que soit la forme d'épargne à laquelle il sera fait recours, le financement de notre Plan supposera un effort important de chaque citoyen. Ce n'est qu'à cette impérative condition que nous atteindrons les objectifs du Plan. Ces objectifs permettront, pendant le Plan, une croissance annuelle de la production nationale d'un peu plus de 4 % en moyenne, ce qui est supérieur à la croissance démographique, et une croissance annuelle supérieure à 5 % à partir de 1973. Lorsque les investissements en agriculture donneront tous leurs fruits, la production de notre pays sera égale ou supérieure à l'accroissement de sa population.

Forts de notre expérience des plans précédents, forts de notre enthousiasme et de notre volonté de réaliser les objectifs assignés par le nouveau Plan, nous poursuivrons notre voie vers un avenir meilleur.

Le nouveau Plan quinquennal sera incessamment soumis au Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan pour étude et avis. Dès que cette étude aura été achevée et que les membres de ce Conseil auront fait connaître leur point de vue, Nous prendrons alors les décisions qui s'imposent.

Cher Peuple,

Tels sont les efforts que Nous avons déployés à l'intérieur du pays et telles sont les lignes directrices des tâches que nous comptons réaliser dans l'avenir. Par ailleurs, les affaires internationales ont eu une grande part dans Nos préoccupations. Le Maroc s'est toujours signalé par sa présence, son intense activité et ses multiples interventions sur le plan international.

L'année écoulée a donc été marquée par la participation du Maroc aux travaux des organismes internationaux et régionaux, ainsi que par le renforcement de ses relations avec les nations et les peuples sur la base de l'égalité, du respect, de l'amitié et de la coopération dans les domaines économiques culturels et techniques. Notre pays a pris une part active dans la défense des valeurs humaines pour la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde et pour le rapprochement des pays fortement industrialisés des pays en voie de développement. Il a également contribué à la lutte contre la ségrégation raciale, dénoncé l'agression, soutenu les peuples opprimés et œuvré pour la

liquidation du colonialisme. Il s'est, en outre, déclaré pour le principe de coexistence internationale, dans le cadre de la justice et de la dignité.

Durant l'année écoulée, le Moyen-Orient a connu une crise aigüe qui a abouti au malheur qui s'est abattu sur les pays arabes par suite de l'agression sioniste et dont les séquelles ne sont pas encore effacées.

A peine cette crise s'était-elle manifestée que notre pays prit position en faveur des pays arabes frères, poussé en cela par les liens de parenté et par le devoir de solidarité, défendant ainsi les principes du droit, de la justice et des conventions internationales.

Au mois de mai, à la veille de l'agression, Nous avons proposé la réunion urgente d'un Sommet arabe, soit au niveau des Rois et Chefs d'Etat, soit au niveau des Chefs de Gouvernement, en vue d'étudier la situation et de prendre une position commune. Dès que les Sionistes ont déclenché leur criminelle agression, nous nous sommes empressés de réaffirmer notre solidarité avec les pays frères en envoyant des unités des Forces Armées Royales pour prendre part à la bataille. Quand le cessez-le-feu a été proclamé, nous n'avons pas manqué de porter secours aux victimes de l'agression en leur faisant parvenir médicaments, couvertures et produits alimentaires. Nous avons également adressé à Notre Peuple un appel l'invitant à participer généreusement à une souscription en faveur des victimes. Notre Peuple a répondu avec la générosité et le sens d'entraide qui lui sont coutumiers.

Notre action sur le plan diplomatique et international a été empreinte de persévérance et de ténacité. C'est ainsi que nous avons, aussi bien lors des sessions spéciales qu'ordinaires de l'O.N.U., revendiqué la restitution des droits spoliés et réclamé la condamnation des agresseurs et leur retrait inconditionnel des territoires injustement occupés ainsi que l'évacuation de la Ville Sainte de Jérusalem. Le Maroc n'a pas manqué non plus de participer aux réunions des Ministres arabes des affaires étrangères tenues au Koweït et au Soudan, ainsi qu'au Congrès des Ministres de l'Economie réuni à Bagdad.

Nous avons, par ailleurs, délégué notre Premier Ministre pour Nous représenter au IV^e Sommet arabe de Khartoum. De même, le Maroc a pris part aux travaux du Congrès des Ministres de l'information qui a eu lieu à Bizerte, en Tunisie.

Soucieux d'étudier l'évolution de la crise, et en particulier après la dernière résolution du Conseil de Sécurité, Nous avons demandé la réunion, à Rabat, d'un V^e Sommet des Rois et Chefs d'Etat Arabes, en vue d'arrêter une position visant le retrait des agresseurs.

Le Maroc a pris part aux travaux des instances internationales et a assisté à tous les Congrès et réunions d'importance.

Le rôle du Maroc a été remarqué à l'O.N.U., aussi bien lors de sa session extraordinaire que de sa session ordinaire, dont les travaux ont pris fin en décembre dernier. Notre pays a également été présent à toutes les réunions de l'O.U.A., et en particulier au IV^e Sommet Africain qui s'est tenu à Kinshasa, et au dernier Congrès d'Addis Abeba.

La participation du Maroc a été également effective au II^e Congrès des Ministres de l'éducation du Maghreb Arabe, ainsi qu'au Congrès médical et à la Commission du Transport aérien.

En outre, nous avons œuvré pour la consolidation des liens économiques, commerciaux, techniques et culturels entre le Maroc et divers pays du monde.

Grâce à notre action, nous avons pu bénéficier d'une aide plus importante consentie par les organismes internationaux spécialisés dans les questions financières et économiques.

En vue de la restitution de nos droits, Nous avons œuvré pour recouvrer nos terres spoliées, et ce conformément à la politique que Nous nous sommes tracée.

Tout en maintenant nos revendications pour le retour des parties spoliées de notre territoire, nous demeurons disposés à négocier et à poursuivre le dialogue afin de convaincre nos frères et amis de la légitimité de nos revendications, et ce dans le cadre des résolutions adoptées par l'O.N.U. et l'O.U.A..

Nous avons poursuivi, au cours de l'année écoulée, Nos efforts tendant à amener l'Etat espagnol ami, auquel nous sommes liés par des rapports de voisinage et d'amitié séculaire, à mettre en exécution la résolution de l'O.N.U. concernant Ifni, Sakiet El Hamra et Rio de Oro. Nous avons bon espoir que nos efforts continus aboutiront aux résultats escomptés qui renforceront et consolideront les liens d'amitié et de bon voisinage.

Nous avons, en outre, reçu d'éminentes personnalités venues de différents pays

frères et amis en visite au Maroc et dont Nous citons en premier lieu Sa Majesté, Notre Frère, le Roi Hussein de Jordanie, Son Excellence Hamani Diori, Président de la République du Niger, le Vice-Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne et Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Willy Brandt, ainsi que Monsieur Mahmoud Riad, Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe Unie sœur. Ces rencontres ont été pour Nous l'occasion d'entretenir sur divers sujets dont certains préoccupent l'opinion mondiale, d'autres concernant les relations amicales et de coopération entre nos pays, et d'autres, enfin, touchent aux problèmes des pays arabes en particulier.

Cher Peuple,

Par cet exposé que tu viens d'écouter, Nous n'avons nullement entendu t'entretenir d'une manière exhaustive de tous les problèmes auxquels Nous avons eu à faire face. Nous y avons, au contraire, rassemblé pour toi l'essentiel, et allié la concision à la précision, pour que tu sois parfaitement au courant des efforts déployés par Nous pendant l'année écoulée, et que tu sois informé de l'ensemble des projets que Nous avons élaborés, guidé par le souci de rentabilité, le bien de Notre Peuple et sa prospérité.

Si donc, d'une part, tu as pu mesurer l'extrême importance de ces projets, apprécier à sa juste valeur l'œuvre que Nous avons accomplie, et si, d'autre part, tu as pu en évaluer les conséquences les plus bénéfiques sur la prospérité et la renaissance de ton pays, sur l'élévation morale et matérielle de son niveau, tu dois être également profondément conscient que les tâches qui nous attendent aujourd'hui n'en sont pas pour autant allégées et qu'elles réclament plus que jamais que nous redoublions d'effort, requièrent de nous, instamment, que nous mobilisions volontés, énergies, et compétences, pour que tout ce qui est valable dans ce pays œuvre, comme Nous le voudrions, pour que se réalisent, pour nous aujourd'hui, et pour nos enfants demain, les conditions d'une vie plus digne et plus prospère.

Vains resteraient cependant les résultats de notre labeur, de nos tentatives, si à notre action ne présidaient préalablement cette parfaite connaissance des problèmes qui préoccupent le monde civilisé, cette originale recherche des solutions neuves aux difficultés et aux maux qui l'assaillent.

En effet, quelque enclins que nous soyons à nous prévaloir de ce qui confère à notre pays son originalité, nous demeurons tributaires de ce monde moderne dont nous sommes partie intégrante, avec lequel nous entretenons des rapports étroits, et dont, par la force des choses, nous sommes obligés de partager les préoccupations, méditer l'action, assimiler les méthodes, analyser les solutions positives qu'il apporte à ses difficultés.

Notre pays accomplira d'autant plus sûrement sa progression et sa glorieuse destinée au sein du monde moderne qu'il en aura su prendre la mesure, adopter le rythme, adapter les méthodes et les solutions à ses propres besoins.

Le but recherché demeurerait cependant inaccessible si, ayant mobilisé nos ressources humaines et matérielles, si, disposant des découvertes scientifiques les plus diverses, nous n'avions conscience que la loi du développement c'est d'abord le don de soi, le sens des responsabilités de plus en plus accru, le respect de nombreuses obligations, l'engagement total et de tous, pour maintenir le pays dans la voie du progrès et du bien-être.

Vains les efforts d'un Peuple et irréalisables ses espoirs et ses ambitions, qu'ils soient d'ordre économique ou social, et si grands soient-ils, si ce Peuple n'a pas la force de croire à l'utilité de ses entreprises.

La foi de tous dans l'action que résolument Nous avons engagée, l'esprit de coopération qui doit nécessairement présider aux relations entre les membres de notre communauté, le sentiment de solidarité et d'harmonie qui constituent l'âme de cette mobilisation d'envergure, devront être, en toutes circonstances, à la mesure de la légitime ambition de notre pays d'accéder au rang de pays développé, en substituant partout où cela est possible, richesse à pauvreté et prospérité généralisée à prospérité relative.

Tu possèdes, Cher Peuple, les qualités de cœur et d'esprit, tu possèdes cette intelligence et cette perspicacité, ce bon sens, cette sagesse et cet amour de la patrie qui feront demain de ton pays, généreusement pourvu par Dieu, le pays du sérieux, du dynamisme et du travail, comme elles feront de toi l'artisan de sa dignité, de sa prospérité et de son bonheur.

Je prie donc Dieu de bénir notre renaissance, d'affermir nos pas, d'éclairer notre voie, de nous aider à porter le lourd fardeau de nos responsabilités et de nous préserver des conséquences de nos péchés.

Cher Peuple,

Les principes de fidélité auxquels Nous avons été formé, nous commandent, en ce jour où Nous célébrons le septième anniversaire de Notre accession au Trône de Nos glorieux Ancêtres, de prier, émus et reconnaissants, pour l'âme de Notre Père, feu Mohammed V. Que Dieu l'ait en Sa miséricorde.

Sa vie fut un combat de tous les jours contre les difficultés, les intrigues et l'adversité. Ses bienfaits pour Son Peuple sont sans nombre et les sacrifices qu'Il consentit pour Sa libération sont dans toutes les mémoires. La récompense sera celle que Dieu prédestine aux Prophètes, à ses compagnons, à ses martyrs.

Dieu, l'ayant rappelé à Lui, alors que Notre pays se trouvait encore aux toutes premières étapes de l'édification nationale, nous confiait ainsi la lourde tâche de présider à ses destinées. Cette tâche Nous l'assumons chaque jour avec l'aide de Dieu, puisant en toi et en tes qualités, Cher Peuple, Notre courage pour vaincre les obstacles et atteindre les buts que Nous nous assignons.

Depuis lors, Je n'ai cessé de te consacrer ma solitude et mes pensées, comme J'ai mis ma volonté au service exclusif de ton bonheur.

Je partage chaque moment de ta vie, tes joies et tes tristesses, tes espoirs et tes déceptions, tes enthousiasmes et tes impatiences aussi. Je vis avec toi tes moments privilégiés, faits de certitude et de sérénité, comme Je sens tes peines et souffre de ta douleur, quand parfois l'angoisse, l'incertitude, l'appréhension, s'emparant de ton cœur et de ton esprit, tendent d'affecter notre volonté, nos perspectives ou notre enthousiasme.

Cette communauté de pensées et de sentiments, ces liens indéfectibles d'attachement et de fidélité réciproques constituent le ferment dynamique de nos généreuses ambitions, et ont toujours été à l'origine de l'aboutissement de nos nobles et légitimes revendications.

Quoi donc, Cher Peuple, de plus méritées que cette grâce et cette protection divine qui unissent dans la voie de la sagesse et du progrès un Peuple et Son Roi.

Quoi donc de plus justifié qu'ils aient ensemble et toujours tissé de leurs propres mains la trame inépuisable de leur commune destinée.

Cher Peuple,

Nous vécûmes des moments privilégiés dans l'Histoire de notre pays et du monde musulman, lorsque, récemment, nous célébrâmes ensemble le quatorzième centenaire de la révélation du Coran. Nous manifestâmes alors, en cette occasion solennelle, nos sentiments de profonde fidélité à la mission éternelle de Dieu et de notre Livre Sacré.

Le retentissement suscité par cette manifestation, et le sentiment de profonde ferveur qui anima alors la conscience musulmane, qui tint à rendre hommage à notre initiative, par une participation massive et de qualité, aux cérémonies de célébration, des hommes les plus illustres dans les domaines de la connaissance de la religion; tout cela contribua, comme Nous le souhaitions à resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui unissent les pays musulmans.

Cher Peuple, dont la foi est sincère et inébranlable, je t'exhorte à poursuivre ta marche dans la voie du progrès et de l'effort, guidé par le Livre Saint, t'attachant scrupuleusement à ses enseignements, observant ses préceptes et te conformant à ses prescriptions et interdits.

Notre foi en Dieu, notre observation de la religion musulmane, la conformité de nos actes à ses préceptes, notre attachement aux idéaux suprêmes, notre maintien dans le droit chemin, nous garantissent le salut et une destinée meilleure dans ce monde et dans l'autre. Il est au pouvoir de Dieu de nous assurer le triomphe.

Il est de la plus haute importance que Nous nous adressions, en cette circonstance, aux femmes, aux mères de nos enfants, à celles-là qui portent une part très lourde de responsabilités dans l'éducation de la génération montante, et dans tout ce que Nous entreprenons pour l'édification de notre pays. Nous les exhortons à accorder une attention toute particulière à l'éducation de leurs enfants qui sont les hommes et

l'espoir de demain, en leur inculquant les principes de l'Islam et les règles de la religion, en insufflant dans leurs âmes l'amour de la vertu, en les aidant à discerner le bien du mal, en les amenant par étape à respecter les saines traditions qui nous confèrent notre originalité, en leur faisant aimer, enfin, les valeurs et les principes qui ont garanti et consacré à Notre Chère Patrie sa pérennité et sa stabilité. Elles en feront alors des fils dignes et des hommes valables, prompts à assumer pleinement leurs devoirs, capables d'assurer pleinement leurs responsabilités, responsabilités qui requièrent d'eux d'être des hommes conscients, objectifs, intégrés, disponibles.

Telle est la tâche enivrante, mais combien délicate à laquelle la femme est appelée à s'atteler sous Notre égide, au sein d'une nation, à la recherche constante d'une plus grande affirmation de sa personnalité.

Cher peuple,

Notre souci de sauvegarder les valeurs éternelles et les hauts principes spirituels de notre civilisation, civilisation qui a apporté la connaissance et la lumière aux quatre coins du monde, notre souci est celui-même qui nous a poussé à chercher la raison profonde et les facteurs déterminants de l'état de désintégration et d'émiettement du monde arabo-musulman, affaibli par la dissolution et déchiré par ses propres dissensions.

Nous avons acquis la certitude, alors, que les sources de tous ces maux et de toutes ces calamités n'étaient autres que le peu d'intérêt accordé par nous aux valeurs qui avaient fait la grandeur de la civilisation islamique, aux principes et préceptes de notre religion, aux négligences, voire la méconnaissance des fondements de la haute mission et de l'œuvre de notre prophète Mohammed.

L'heure semble avoir sonné pour les Arabes et les Musulmans de procéder à un réel examen de conscience, afin de retrouver les sources réelles de leur grandeur, et qu'à l'émiettement succède la cohésion, l'harmonie aux dissensions, la décision unanime aux prises de position personnelle et pour qu'enfin les Peuples dont ils ont la charge, retrouvent le patrimoine spolié, récupèrent la Terre Sainte, l'apaisement et la dignité auxquels ils aspirent.

J'implore le Très-Haut d'affermir leurs pas, d'unir leurs résolutions et leurs forces afin que sans faillir ils reconstituent leur unité. Que Dieu leur rende ce qu'ils ont perdu d'honneur, de dignité et de gloire, leur accorde puissance et clairvoyance pour qu'ils recouvrent leur pleine et entière souveraineté et qu'ils maîtrisent leur présent et leur avenir, qu'Il les oriente et les aide à retrouver la voie tracée par leurs illustres et glorieux ancêtres.

Oh Dieu — ce pays qui a adopté pour religion l'Islam à l'aube de sa naissance en se conformant fidèlement à ses préceptes, qui a combattu pour sauvegarder le message divin, diffuser son rayonnement et consolider son influence en ce monde. Ce sont ses fils, aujourd'hui, qui implorent ton aide, ta protection, ton soutien et qui te prient humblement de les entourer de ta sollicitude et de les préserver de tous les maux.

Ce pays qui fut et demeure fier de sa croyance, qui se glorifie de sa foi et qui se nourrit de la noble idéologie de l'Islam en veillant sur ses principes sacrés, fasse qu'il te conserve comme guide suprême et que la lumière de ton livre sacré lui ouvre toujours la meilleure voie à suivre.

Oh Dieu, remplis mon cœur de ta lumière et aide-moi à accéder plus profondément à la connaissance de ton être et donne-moi la force de me repentir et de me consacrer pleinement à toi. Fasse que tu sois mon éternel appui et que ton soutien ne me fasse jamais défaut. Fasse que mes actes soient en toute circonstance inspirés par l'amour de Dieu et la crainte du tout-Puissant et que je conserve dans toute situation la lucidité et la sérénité de mon jugement.

Accorde-moi ta grâce afin que mon âge s'emplisse de bonheur et de quiétude.

Oh Dieu, perpétue les liens nombreux et indéfectibles qui m'unissent solidement à mon fidèle Peuple. Fasse que nous te soyons toujours reconnaissants des bienfaits dont tu nous as comblés, et raffermis nos pas afin d'assurer le développement de notre pays, valider son bonheur et préserver sa dignité, car toi seul sais entendre les invocations de tes fidèles et exaucer leurs prières.

4. — Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan

- a) Décret royal portant loi organique n° 81-68 du 1^{er} hija 1387 (1^{er} mars 1968) modifiant le dahir n° 1-63-322 du 25 jourmada II 1383 (13 novembre 1963) portant loi organique relative à la composition du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, *B.O.R.M.* (2888), 6-3-68 : 208.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(*Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception;

Vu le dahir n° 1-63-322 du 25 jourmada II 1383 (13 novembre 1963) portant loi organique relative à la composition du conseil supérieur de la promotion et du plan,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier du dahir susvisé n° 1-63-322 du 25 jourmada II 1383 (13 novembre 1963) est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article premier. — Le conseil supérieur de la promotion nationale et du plan comprend, sous la présidence de Notre Majesté, les membres suivants :

« Le directeur général du cabinet royal;

« Le premier ministre et les ministres;

« Le gouverneur de la Banque du Maroc;

« Les présidents des assemblées préfectorales et provinciales du Royaume;

« Des personnalités désignées par arrêté du premier ministre. »

ART. 2. — Le présent décret royal portant loi organique sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 1^{er} hija 1387 (1^{er} mars 1968).

- b) Discours prononcé par le roi Hassan II devant le Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan, le 12 mars 1968.

Messieurs,

Il nous est particulièrement agréable, en ce troisième jour de l'Aïd-el-Kébir, de présider l'ouverture de cette session du Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan. Notre joie d'être parmi vous, aujourd'hui, est d'autant plus grande qu'à chacune de nos rencontres avec vous, il nous est donné de formuler nos réflexions, nos vues, nos espérances et nos vœux concernant notre développement économique et social.

Cette réunion est, par ailleurs, considérée par Nous comme un grand événement. Nous sommes, en effet, convaincus que le progrès dans le domaine politique, la liberté d'action sur le plan diplomatique et la souveraineté nationale ne se réalisent pleinement que s'ils ont pour fondement une véritable expansion économique. D'autre part, à chacune de nos rencontres, Nous avons personnellement le sentiment de remplir un devoir essentiel, celui consistant à remercier Dieu, le Très-Haut, pour avoir bien voulu doter ce pays de nombreuses richesses et potentialités. Nous estimons, en effet, que tout effort tendant à rechercher les moyens de développer notre économie équivaut à une action de grâce.

Nous n'avons guère besoin de vous dire ici que le terme « planification » n'est point une baguette magique. Le mot « planification » n'est rien d'autre qu'un terme technique exprimant un mode de se comporter, une manière de passer d'une idée à l'autre. Aussi n'est-il plus possible, de nos jours, à un pays de continuer à progresser sans planification. Certes, les plans de développement ne sont pas tous les mêmes. Ils se distinguent les uns des autres en fonction des pays, des régimes politiques, des moyens financiers et des capacités humaines. Ils diffèrent aussi selon les buts politiques que s'assignent les chefs d'Etat et leurs gouvernements. Mais, avoir un plan ne signifie pas toujours que la réalisation de ses objectifs soit garantie. La planification est, comme toute, une œuvre humaine, plus ou moins sujette à caution. Ses buts peuvent aussi bien être atteints que ne pas l'être du tout. Nous connaissons des pays qui sont passés maîtres dans l'établissement des plans. Cependant, parce que la chance n'a pas toujours accompagné leurs efforts, leurs objectifs n'ont pas été complètement réalisés. C'est du reste en raison de ces données que, jusqu'ici, nous avons agi avec prudence dans ce domaine.

Nous avons établi, tout d'abord, des plans à court terme, et cela pour de multiples raisons, dont celle relative à la pénurie des cadres. Lorsqu'un plan, comme cela s'est vu dans certains pays, porte sur dix ans, il devient difficile, chemin faisant, de rectifier certaines erreurs sans être dans l'obligation de mettre en cause toute une somme de travail, et, parfois, les politiques intérieure et étrangère.

Notre premier plan quinquennal a été surtout une expérience en matière de planification. Néanmoins, bien qu'il n'ait pas revêtu ce caractère scientifique qui est propre aux plans de développement, il a eu le mérite de recenser et d'inventorier nos besoins. Nous sommes ensuite passés au Plan triennal, lequel a nécessité deux ans de préparation. Actuellement, nous effectuons un nouveau pas en avant, notamment en élaborant un véritable plan quinquennal. L'originalité de ce document est qu'il accorde de l'importance à la notion de régionalisation dans le domaine économique et social.

Il vous souvient que, depuis quelques années, dans nos discours et directives, nous n'avions de cesse de prôner les bienfaits de la décentralisation, non seulement sur le plan administratif mais aussi sur les plans financier, économique et social. Nos efforts tendaient à mettre à la disposition des provinces et préfectures davantage de moyens pour créer de nouvelles richesses et accroître ainsi leurs revenus.

A considérer l'histoire de la conquête du Maroc par le colonialisme, nous constatons que celui-ci ne se préoccupait du nord du pays que pour atteindre le sud. C'est ainsi que le réseau routier et ferroviaire se contentaient de traverser le Maroc du nord au sud. Militairement et stratégiquement, cela se comprend : la pénétration était verticale et non pas horizontale. Mais la méditation sur les moyens d'existence des diverses régions du Royaume, sur les ressemblances que présentent les populations, sur leurs besoins, sur le climat, sur les minerais et sur l'agriculture, conduit à constater qu'il vaut mieux planifier l'économie du pays et tenir compte des zones horizontales plutôt que des zones verticales. Comment, en effet, jumeler les provinces d'Oujda et de Ksar-es-Souk alors qu'il pleut plus abondamment dans la région de Berkane et qu'à Ksar-es-Souk la pluviométrie est des plus réduites ? En revanche, le jumelage des provinces d'Ouarzazate et du Tafilalet s'avère particulièrement aisé, leurs problèmes, leurs minerais, leurs animaux, leurs agricultures et leurs coutumes étant d'une similitude frappante. C'est à la lumière de constatations de ce genre que nous avons entrepris l'expérience décrite dans l'actuel projet de Plan quinquennal.

Au départ, cette expérience se présentait à nous tel un exercice ou une distraction d'intellectuel. A vrai dire, il s'est agi d'une recherche conduite d'une manière réfléchie. Nous avons pris un carte du Maroc sur laquelle ne figuraient point les délimitations des provinces et préfectures. Sur cette carte, nous avons inscrit, par exemple, les ports, les réseaux ferroviaires et téléphoniques, les terres irriguées, les sites de nos futurs barrages, de nos usines présentes ou encore en projet, de nos minerais, des établissements hôteliers existants ou à édifier. Au terme de ce travail, nous avons perçu la nécessité d'établir une véritable complémentarité entre certaines provinces, de manière à réaliser un développement harmonieux à travers les régions du Royaume.

Le minéral extrait de la province d'Ouarzazate s'exporte actuellement de Safi ou de Casablanca. Autrement dit, des ports situés à huit cent kilomètres de son gisement. Nous savons pourtant qu'à partir d'Agadir, donc à une distance moindre,

il peut être expédié sur les pays étrangers. Ainsi, en procédant au jumelage de certaines provinces, nous élaborons une planification économique conforme aux intérêts des grands ensembles que constitueront provinces et préfectures.

A titre d'exemple, nous vous proposons :

1) La première région qui pourrait englober les provinces d'Agadir, d'Ouarzazate et de Tarfaya. Ici, la complémentarité se réaliserait par le biais du barrage de Zaouia N'Ourbaz, de la palmeraie d'Ouarzazate, de la route reliant Ouarzazate à Agadir, du projet de développement du Sous, du barrage de Massa, de la pêche et probablement du pétrole de Tarfaya.

Voilà donc un exemple d'ensembles régionaux harmonieux où l'homme peut déployer toutes ses activités.

2) La deuxième région pourrait comporter les provinces de Marrakech et de Safi dont nous avons toujours envisagé le jumelage. Les événements viennent, du reste, de confirmer la justesse de nos vues à ce propos. Comme vous le savez, nous avons découvert à Ben Guérir un gisement de phosphates dont les réserves sont d'autant plus considérables qu'elles s'entassent, chose extraordinaire, sur une quinzaine de couches. A la suite de cette importante découverte, le jumelage des provinces de Marrakech et Safi s'impose donc d'une manière impérieuse. Safi est, en effet, une ville dotée de notre port phosphatier par excellence et, aussi, d'un complexe industriel spécialisé dans le traitement des phosphates. Pour celle ville, la province de Marrakech constituera un arrière-pays riche par les récoltes abondantes qu'assureront les barrages de la Tessaout et de Sidi Driss et, aussi, par son équipement touristique qui se développe constamment. Les deux provinces précitées doivent nécessairement s'épauler mutuellement et constituer un ensemble régional également harmonieux.

3) La troisième région pourrait compter, outre la préfecture de Casablanca, les provinces d'El Jadida, de Settat, de Khouribga et de Beni-Mellal.

4) La quatrième région pourrait se constituer à la fois de la préfecture de Rabat-Salé et des provinces de Kénitra, de Tanger et de Tétouan. A plusieurs reprises, nous avons proclamé la nécessité pour les provinces de Tanger et de Tétouan de s'intégrer l'une dans l'autre pour s'assurer une viabilité sur le plan économique.

5) La cinquième région pourrait se former des provinces de Taza, de Fès et d'Al Hoceïma.

6) La sixième région pourrait réunir les provinces d'Oujda et de Nador.

7) Et la septième région opérerait le jumelage entre les provinces de Meknès et de Ksar-es-Souk.

Vous lirez dans le projet du Plan quinquenal les données fondamentales qui nous ont conduit à procéder à un tel découpage. Certes, il existe plusieurs critères pour constituer de grands ensembles régionaux. Il est permis à tout un chacun de dire que telle province doit s'intégrer dans telle région plutôt que dans une telle autre. Mais, dès lors que vous aurez examiné les motifs qui ont présidé au découpage proposé, vous ne manquerez pas, nous en sommes persuadés, de l'adopter à votre tour. D'aucuns, après l'analyse de notre projet de Plan quinquennal et du découpage régional envisagé, diront que ce document n'a pas tenu suffisamment compte des impératifs qui visent avant tout le développement économique des régions. Notre plan se préoccupe, en effet, tout d'abord de l'équipement de base de nos grands ensembles régionaux. Nous aurions pu établir un projet de plan axé sur le développement économique et social de deux régions seulement, telles que celles qui comporteraient les provinces et préfectures de Rabat, de Kénitra, de Tanger, de Casablanca, d'El Jadida, de Settat, de Kouribga et de Béni-Mellal. Nous aurions pu conduire dans ces deux ensembles régionaux une expérience-pilote de développement économique et social. Tous deux comportent déjà des potentialités particulièrement riches, une bonne infrastructure et suffisamment d'énergie électrique. Cette expérience eut donc été aisée. Elle eut consisté uniquement à parachever le développement de ces deux grandes régions.

Par contre, dans d'autres parties du Royaume, nous n'avons ni suffisamment de routes, ni suffisamment d'énergie, ni suffisamment de transport.

Notre Plan quinquennal a pour but de créer les conditions favorables au développement économique et social à travers tout le Royaume. Aussi est-il centrée sur le renforcement de notre infrastructure. Lorsqu'un investisseur se propose d'édifier une usine, il se préoccupe avant tout de son environnement. Son entreprise n'est

rentable que si elle peut facilement disposer de grandes quantités d'eau et d'énergie ainsi que d'un port et des autres voies de communication. Il nous faut, donc, consentir de grands sacrifices sur le plan financier de manière à doter toutes nos régions de cette infrastructure qui est indispensable à tout développement économique.

Un plan doit s'appuyer sur une idée forte qui en constitue l'armature, sur des moyens financiers importants et sur la présence de suffisamment de cadres valables. La philosophie qui a inspiré notre projet de Plan quinquennal est constituée par la décentralisation et la déconcentration pour développer davantage l'économie des régions déjà équipées et continuer l'édification de l'infrastructure nécessaire à celle qui en sont dépourvues.

Pour ce qui est des buts à atteindre, il est évident que tout plan digne de ce nom doit au moins tendre à assurer l'équilibre entre la consommation et la production. Certains nous reprocheront de voir grand ou d'être ambitieux. Nous leur objecterons que nous devons adapter le rythme de notre développement à celui de notre expansion démographique. Dans les années 30, le Maroc était exportateur de céréales. La présente campagne agricole s'annonce des meilleures et pourtant nous serons dans l'obligation d'importer un minimum de deux millions de quintaux de blé pour assurer toute la couverture de nos besoins.

Cette année sera caractérisée par une bonne récolte parce que nous avons pratiqué des labours dans le cadre du développement communautaire. Cela nous a permis d'emblaver d'une manière collective 600 000 hectares supplémentaires qui, auparavant, étaient abandonnés aux pierres et au palmier nain.

Notre plan devra, donc, sinon nous assurer une production supérieure à la consommation, au moins réaliser l'équilibre entre ces deux facteurs. En toute objectivité et sans pêcher ni par excès de pessimisme, ni par excès d'optimisme, nous pouvons affirmer que grâce à l'exécution de notre Plan quinquennal, notre production augmentera de l'ordre de 5 %, ce qui est fort important étant donné que notre démographie s'accroît au rythme de 4 %.

L'autre aspect de la philosophie qui a inspiré notre Plan quinquennal consiste à faire régner la prospérité sur l'ensemble du Royaume, notamment en enrichissant le pauvre sans pourtant appauvrir le riche.

Comment assurer le développement économique et social ?

En principe, les planifications déterminent certaines priorités. Mais à la lecture des chiffres vous constaterez, en ce qui concerne notre Plan, qu'à vrai dire nous n'avons retenu aucun secteur donné comme prioritaire. La notion de priorité n'existe, en fait que dans nos esprits et s'applique à l'agriculture, à la formation des cadres et au tourisme. Les chiffres révèlent que les chemins de fer disposeront de quinze milliards de francs pendant que la Santé publique aura dix milliards de francs. Nous aurions pu, pour un certain temps, ne pas nous préoccuper de notre réseau ferroviaire et routier et investir les montants qui leur sont présentement affectés, dans d'autres secteurs. Cependant, cette manière de procéder aurait porté un grave préjudice au pays, nos routes et chemins de fer nécessiteraient, par la suite, au titre des réfections, des crédits autrement plus importants que ceux prévus dans le cadre du plan.

Il nous faut, donc, redoubler d'efforts pour continuer à renforcer notre économie sans porter atteinte à notre acquis en fait, par exemple, d'énergie électrique, de moyens de transport, de construction d'écoles et d'hôpitaux ou d'extension de réseaux de télécommunication. Ainsi notre développement se réalisera non point par le canal des priorités, mais bien par celui des projets judicieusement choisis. Ceux-ci ne doivent être retenus qu'en fonction de leur rentabilité. Il est des projets dont la rentabilité n'est que de l'ordre de 3 %. Nous les avons écartés. Il en est de même de ceux ayant une rentabilité de 5 %. Les projets que nous avons inscrits au Plan sont ceux dont la rentabilité se situe au-delà de 8 %. Néanmoins, il est des opérations dont la rentabilité ne s'apprécie pas aisément. C'est le cas de la formation des cadres et l'enseignement. C'est également le cas de l'agriculture dont les revenus ne sont pas très substantiels. Ils ne dépassent guère 2 %, mais ils sont sûrs et finalement importants. L'agriculture, en dépit de la modestie de sa rentabilité, a pris le pas sur l'industrie.

Parfois nous considérons les profits que peuvent procurer, à long terme, certains projets. C'est le cas de ceux qui sont liés à l'agriculture.

Un plan s'exécute facilement si les moyens de financement et les cadres valables sont disponibles. Aussi craignons-nous de ne pas pouvoir mener à bon terme notre Plan quinquennal faute de suffisamment de cadres. Notre plan nous fera, en effet, obligation de consommer plus de 500 milliards de francs, autrement dit 100 milliards de francs par an. Pour dépenser chaque année un tel montant, le pays doit, ou disposer d'un nombre important de cadres valables, ou voir ses cadres peu nombreux redoubler d'efforts afin que nous ne perdions pas de temps. Nos cadres se doivent de savoir que tout moment de perdu signifie un retard dans le développement escompté et, donc, un accroissement du déséquilibre entre la consommation et la production. Nous sommes tenus de consommer, durant les cinq années à venir, les 500 milliards de francs si nous voulons assurer à notre production une augmentation de 5%. D'aucuns se demanderont pourquoi ne pas réaliser les économies en dépensant seulement que 300 milliards plutôt que 500 milliards. La réponse est que, dans cette perspective, l'augmentation de la production n'excédera point 3%, alors que la population s'accroît de 4%. Il nous faut, en conséquence, transformer 500 milliards de francs en réalisant maints projets, tels que des usines et des barrages. Par cette voie seulement nous pouvons faire connaître à notre production l'augmentation de 5%.

Le financement des projets retenus par notre Plan quinquennal n'a pas manqué de nous poser nombre de problèmes, en raison notamment de ce que le Maroc est fortement attaché à son indépendance et à sa liberté. Le Maroc est demeuré l'ami de tous les autres pays. Il a sa propre philosophie et sa politique autonome. Les principes auxquels il croit, font qu'il est toujours du côté des causes qu'il estime justes. Bien entendu, nous payons notre souveraineté. Nous ne bénéficions point de ces aides qui sont destinées à récompenser certaines prises de position. Cette situation exige que nos projets soient hautement sérieux et rentables afin que les prêteurs de fonds soient sûrs d'être remboursés. Tout projet doit, être minutieusement étudié et présenter quelque intérêt. De plus, il nous faut être animé du souci d'emprunter à un faible taux d'intérêt et à un terme très éloigné.

Les moyens de financement de nos projets sont de deux sortes : les uns proviennent de nos propres ressources et les autres sont constitués d'aides concédées par des pays amis, dans le cadre des conventions conclues. Pour l'instant, les moyens de financement d'origine externe atteignent près de 180 milliards de francs. Les recettes prévisibles sur le plan interne sont de l'ordre de 150 milliards de francs. Le marché financier mettra à notre disposition 60 milliards de francs pendant que le Fonds de développement régional nous procurera une cinquantaine de milliards de francs et la Caisse de Dépôt et de Gestion 30 milliards de francs. Grâce à la bonne réputation dont jouit le Maroc à l'étranger et à notre sérieux qui sera, enfin de compte notre meilleur avocat auprès de nos amis nous pourrons garantir la totalité des crédits nécessaires au financement de nos projets.

Le montant des investissements prévus par notre Plan quinquennal s'avère raisonnable. Il n'entraînera pour nous aucun risque, aussi bien du point de vue de notre politique étrangère que de celui de la stabilité de notre monnaie. Il se répartira comme suit :

- A) Agriculture : 155,5 milliards, donc un pourcentage de 30,8 %;
- B) Barrages : 77,2 milliards;
- C) Promotion nationale : 11 milliards;
- D) Tourisme : 17 milliards;
- E) Energie : 20 milliards;
- F) Mines : 30 milliards;
- G) Industrie : 29 milliards;
- H) Artisanat : 2,2, milliards;
- I) Education nationale, Formation des Cadres, Jeunesse et Sports : 29,3 milliards;
- J) Santé publique : 10,1 milliards;
- K) Ports : 12 milliards;
- L) Pêche maritime : 300 millions de francs;
- M) Routes : 15,6 milliards;
- N) Chemins de fer : 15,1 milliards;
- O) Aviation : 8,9 milliards;
- P) Télécommunications : 13,5 milliards;
- Q) RTM et CCM : 3,5 milliards;

- R) Equipement rural des villes : 18,6 milliards;
- S) Equipement administratif : 18,9 milliards;
- T) Remboursement des dettes : 16,3 milliards.

Ainsi le total de nos investissements dans le cadre du Plan quinquennal est de l'ordre de 505 milliard de francs.

Nous nous sommes contenté de vous exposer ici les grandes lignes de notre Plan quinquennal. Aller au-delà de ce schéma tquavaudrait à entrer dans les détails et, partant, ne plus vous laisser le loisir de découvrir par vous-mêmes tous nos projets. Nul besoin de réaffirmer devant vous l'intérêt que nous portons à l'agriculture. Celle-ci est à nos yeux à la base de tout développement. Nous essayons par le biais de l'agriculture d'instaurer un équilibre entre les zones irriguées et les terres de culture à sec. Il n'est pas normal, par exemple, que l'exploitant d'un lot irrigué supporte davantage de charges que le propriétaire d'une terre de cultures en sec. Dans l'espace des cinq prochaines années, nous mettrons en valeur 121 000 hectares en irrigué, ce qui coûtera 67 milliards de francs. D'autre part, 957 000 hectares en sec seront mis en valeur en opérant des lotissements de 75 hectares chacun, des remembrements qui porteront sur 130 000 hectares, ou en utilisant des fertilisants sur une superficie de 500 000 hectares. Le total des sommes à dépenser dans la mise en valeur de ces terres est de 33 milliards de francs. Nous consacrerons aussi aux Eaux et Forêts 14 milliards de francs et le projet DERRO bénéficiera de 6 milliards de francs. En somme l'agriculture en sec absorbera 57 milliards et en irrigué 67 milliards de francs. Comme vous le voyez, nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas une grande marge entre l'agriculture en sec et l'agriculture en irrigué. Nous saisissons cette occasion pour demander aux cadres de notre ministère de l'Agriculture de déployer des efforts continus pour exécuter leur programme qui est, à juste titre, considéré comme la pièce maîtresse du Plan.

Nous disposons d'un grand nombre d'études relatives aux barrages. Certaines de ces études entreront dans la phase de l'application pendant la période du Plan. D'autres études seront entreprises pour déterminer les sites et les normes des barrages à construire ultérieurement à ce plan. Les barrages de Mechra Klila, d'Aï Adel, du Ziz et du canal de Bou Areg seront édifiés bientôt. Ils exigent un montant de 25 milliards. Les ouvrages hydrauliques d'En Nekhla et d'El Kansara seront consolidés moyennant deux milliards de francs. Les barrages de Zaouia N'Ourbaz, d'Arabat, de Massa et de Sidi Cheho nécessiteront 44,2 milliards de francs au titre des études et de la construction.

La Promotion nationale aura à réaliser 127 000 000 de journées de travail, qui feront appel à 25,4 milliards de francs et à 635 tonnes de céréales.

En matière de tourisme, le plan tend à permettre au Maroc d'accueillir un million de touristes. Le problème dans ce domaine est que, jusqu'ici, seul l'Etat a pu effectuer des réalisations. Nous voudrions profiter de cette rencontre qui regroupe notamment des hommes d'affaires pour demander à ces derniers de se mobiliser pour contribuer à l'effort déployé par l'Etat dans le secteur du tourisme.

Celui-ci est particulièrement rentable. Si nous avions davantage d'hôtels et de motels, les revenus du tourisme seraient plus important qu'actuellement. L'Etat, pour sa part, entend consacrer au tourisme 17 milliards de francs dans le cadre du Plan quinquennal. Par déjà cet investissement, nous escomptons enregistrer une recette en devises équivalente à 55 milliards de francs. Si donc les particuliers nous apportent leur concours efficace, nos devises s'accroîtront encore plus.

Pour ce qui est de l'énergie électrique, le plan comporte deux objectifs :

— Augmenter la production de l'énergie pour répondre aux besoins de l'industrialisation et de l'urbanisation des campagnes.

— Engendrer une réduction du prix kW/heure pour favoriser l'implantation des usines à travers le Royaume.

C'est compte tenu de ces buts que nous avons pris la décision d'affecter 20 milliards de francs à l'énergie électrique.

Les mines auront, comme indiqué, plus haut, 30 milliards. Le secteur des mines est, par excellence, le domaine des risques. Nous ne pouvons refuser à la prospection du pétrole 20 milliards de francs. La prospection peut, en minerais, conduire à la découverte de minerais précieux. D'autre part, certains de nos gisements, en particulier dans le sud, commencent à manifester des signes d'épuisement. Il nous revient, en

conséquence, de rechercher d'autres minerais pour ne pas perdre nos marchés et clients et pour procurer du travail à notre main-d'œuvre.

L'industrialisation peut être le fait de l'Etat, des particuliers et, aussi, d'une association entre l'Etat et le secteur privé.

Les projets dont le financement incombera à l'Etat sont estimés à 14 milliards de francs, ceux qui seront réalisés en association demanderont 16 milliards.

Le complexe chimique de Ben Ahou exigera 36 milliards et les entreprises privées 16 milliards.

Enfin, il y a lieu de citer les encouragements que prodigue l'Etat en vertu du code des investissements et qui se chiffrent à 7 milliards de francs. Le développement de l'industrie se poursuivra dans le courant de la période du plan au rythme de 5,5 %. Il est nécessaire, à ce propos, de citer un service que nous avons créé récemment. Il s'agit du Centre d'accueil et d'orientation des investissements qui est dirigé par un membre de notre cabinet royal et qui regroupe les représentants de tous les départements ministériels concernés par les investissements. Ce Centre a pour mission de faciliter les contacts aux promoteurs des divers projets et de leur indiquer dans quelle mesure leurs initiatives s'insèrent dans le cadre de notre politique de développement économique et social.

Dans le domaine de l'Education nationale — donc de la formation des cadres — nous envisageons la construction de 3 900 classes, dont le coût s'élève à 9,9 milliards de francs. Pour l'enseignement secondaire, 1 970 classes, 59 laboratoires et 30 internats. Tout cela nécessitera 12 milliards 640 millions de francs.

Au profit de l'enseignement supérieur, outre que nous construirons une Ecole normale, nous agrandirons l'école Mohammedia des ingénieurs, ainsi que les facultés de médecine, des sciences, de droit et des lettres. Ces projets impliquent une dépense de deux milliards de francs.

La formation des cadres comporte, elle, 360 millions de francs au titre du Ministère du Travail et des Affaires sociales, un milliard pour le Ministère de l'Agriculture et 93 millions pour l'Artisanat, pour ne citer que ces secteurs. L'ensemble des charges qui découlent de la formation des cadres s'évalue à 3 milliards 397 millions de francs.

Le Ministère de la Santé publique aura 10 milliards pour continuer à édifier les dispensaires et les hôpitaux nécessaires au pays.

Nous avons déjà communiqué les chiffres concernant les ports et les routes. Nul besoin donc de les citer encore une fois.

L'essentiel est de savoir que le projet du Plan quinquennal que nous vous présentons aujourd'hui est susceptible d'amendements. Nous ne voudrions pas être à la fois juge et partie. Notre gouvernement vous commentera davantage ce projet au sujet duquel vous formulerez des propositions. Nous retiendrons de celles-ci ce qui nous semblera adéquat. Nous ne voulons en aucune manière qu'il soit compris de nos propos d'aujourd'hui que ce plan doit être adopté par vous de but en blanc. Nous le considérons comme une base de travail acceptable par tous. L'élaboration d'un plan de développement économique et social demande des mois et des mois de travail. Nous profitons de cette circonstance pour féliciter nos services du Plan qui ont établi ce document.

Nous vous demandons d'examiner objectivement le projet du Plan quinquennal. Nous vous donnons un délai pour l'analyser en détail afin de constituer par la suite des commissions au sein desquelles vous échangerez vos points de vue. Tout ce que nous vous demanderons avec insistance, c'est de ne pas accroître nos dépenses. Comme vous le savez, nous n'avons guère d'autres ressources à dépenser. Le chiffre de 505 milliards de francs doit être le plafond de nos investissements. Nous ne pouvons dépasser ce montant sans courir de graves risques : inflation, dévaluation ou aliénation de notre souveraineté. Bien entendu, nous ne prendrons à aucun prix de tels risques. Certains d'entre vous sont à même de considérer que les crédits affectés à l'enseignement ou à l'artisanat, par exemple, demeurent insuffisants. Mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le Plan est un tout indivisible. Il a été établi à partir d'une seule carte, celle du Maroc. Il concerne tous les Marocains, aussi bien les citoyens que les ruraux, aussi bien les hommes d'affaires que les enseignants et ceux qui pratiquent des fonctions libérales.

Quiconque parmi vous, lors de vos débats, sera tenté de demander au profit de son secteur, une augmentation de crédits, devra ne pas oublier que les défenseurs

des autres rubriques sont animés du même souci. Nous devons nous tailler un habit en fonction de nos propres moyens, de manière à sauvegarder notre dignité et notre souveraineté. Nous avons tenu à faire associer aux travaux du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, notre concitoyenne, la femme marocaine, persuadé que nous sommes de ce qu'elle peut être à l'origine à la fois du bien et du mal. De son comportement dépend aussi bien le succès que l'échec. Nous savons par ailleurs que la femme a un esprit critique très développé. Aussi, l'avons-nous fait venir à ce Conseil pour prendre connaissance des réalités. C'est là un pas en direction de la formation d'un mouvement féminin pour mieux assurer l'éducation de la génération future. Nous souhaitons, donc, la bienvenue aux dames ici présentes.

Nous vous demandons de discuter avec notre gouvernement de ce projet de plan. De même, nous recommandons à nos ministres de vous fournir tous les éclaircissements nécessaires et de mettre à votre disposition les documents que leurs collaborateurs ont établis afin que soit facilitée au maximum votre tâche. Notre espoir est de voir émaner de ce Conseil un esprit nouveau qui animera tout le pays. Nous avons élargi la composition du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan à la fois quantitativement et qualitativement. Nous voulons en faire une véritable école. La démocratie véritable est celle que vous lirez dans ces cent pages qui constituent le plan. La démocratie n'est point faite de slogans vides de sens. Si nous avions continué à adopter cette démocratie formelle, nous n'aurions pu sceller plus de deux décrets dans l'espace de trois ans. Nous avons, en effet, revêtu de notre sceau qu'un seul décret dans le courant de toute une année. Ce genre de démocratie n'aurait point permis non plus, de construire un seul barrage, ni d'abaisser ou d'élever le prix du sucre.

Nous avons tenu à élargir le cadre de ce Conseil pour y inclure nombre de jeunes qui pourront ainsi se former et s'initier aux affaires de l'Etat. Le pouvoir use. Aussi faut-il que dans les écoles semblables à celle que constitue ce conseil se forment les équipes de relève.

Notre vœu le plus fervent est que ce Conseil tienne plusieurs sessions dans l'année de manière à nous donner l'occasion d'apprendre quelque chose. Nous sommes tous obligés d'établir un seul lexique pour qu'une véritable entente s'établisse entre nous au profit du développement de notre patrie.

5. — Aménagement du territoire

Décret royal n° 938-68 du 11 jourmada I 1388 (6 août 1968) portant création du comité interministériel pour l'aménagement du territoire, B.O.R.M. (2911), 14-8-68 : 836-837.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception,

EXPOSÉ DES MOTIFS.

La réalisation des objectifs tant nationaux que régionaux inscrits dans le plan de développement économique 1968-1972 doit s'inspirer du souci d'établir un équilibre harmonieux et cohérent entre les différentes régions du Royaume. D'où la nécessité de tenir compte de l'environnement pour la localisation des équipements, d'adapter la mise en valeur du territoire aux potentialités régionales et d'éviter les distorsions

créées par la prise en considération exclusive de la rentabilité économique des investissements.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire de mettre en place une technique nouvelle de développement dénommée « aménagement du territoire ». L'organisme chargé de cette tâche doit déterminer les actions et les moyens à mettre en œuvre dans ce domaine, tant au niveau de la nation que des régions économiques. Il doit également assurer une coordination efficace entre les différents départements en ce qui concerne aussi bien l'information que l'exécution des projets.

Telle est la mission assignée au comité interministériel de l'aménagement du territoire institué par le présent décret royal.

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un « Comité interministériel pour l'aménagement du territoire ».

Ce comité est chargé de promouvoir et coordonner toutes études et actions visant à l'aménagement du territoire.

ART. 2. — Le comité interministériel pour l'aménagement du territoire comprend, sous la présidence de Notre Majesté, les membres suivants :

Le Premier ministre, vice-président;

Le ministre de l'intérieur;

Le ministre des finances;

Le ministre des travaux publics et des communications;

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire;

Le ministre chargé de l'industrie et des mines;

Le ministre du tourisme;

L'autorité gouvernementale chargée de la promotion nationale;

L'autorité gouvernementale chargée du plan.

Les autres ministres sont appelés à siéger au comité pour l'étude des questions relevant de leur compétence.

Le secrétariat du comité est assuré par les soins du Premier ministre.

ART. 3. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret royal qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 jourmada I 1388 (6 août 1968).

EL HASSAN BEN MOHAMMED.

6. — Position de l'Istiqlal à l'égard du maintien de l'état d'exception

a) Déclaration de l'Istiqlal sur l'état d'exception, 6 juin 1968.

En ce jour de l'année 1965, l'état d'exception a été institué et a bloqué la vie parlementaire de notre pays interprétant ainsi l'article 35 de la Constitution.

Il est utile de rappeler qu'il entre aujourd'hui dans sa quatrième année. L'article 35 de la Constitution habilite Sa Majesté le Roi à proclamer l'état d'exception « lorsque l'intégrité du territoire national est menacé ou que se produisent des événements susceptibles de mettre en cause le fonctionnement des institutions constitutionnelles ».

Nous avons maintes fois et en de nombreuses occasions, exprimé notre opinion sur les conditions et les circonstances du recours à l'article 35, nous avons analysé le pouvoir qu'il confère et démontré que la Constitution limite nettement le champ de décisions qui peuvent être prises dans ce cadre d'exception.

En effet, l'article 35 est appliqué pour défendre l'intégrité du territoire ou pour faciliter le retour au fonctionnement normal des institutions constitutionnelles.

L'état d'exception, par essence même provisoire, a vécu deux fois plus longtemps que le Parlement. Il entame sa quatrième année sans que rien ne laisse prévoir un retour à une vie démocratique normale.

L'échec dans la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux est tellement manifeste qu'il n'est point besoin d'accumuler les preuves.

Le peuple a été écarté de la gestion des affaires publiques. Il ne jouit plus de ses droits constitutionnels ni de sa souveraineté.

Il ne participe ni aux solutions ni au contrôle des problèmes politiques, financiers ou économiques. Cet état de chose nuit au crédit de notre pays, diminue la confiance que mettaient en lui les étrangers et nous situe loin derrière les pays à régime constitutionnel.

Il n'est pas normal qu'une telle situation dure et que notre pays vive éternellement sous un régime d'exception.

Si le but de l'état d'exception était de se débarrasser d'une Chambre ne possédant pas une majorité suffisante ou se livrant à l'obstruction dans le domaine législatif, la législature est achevée et il faut recourir aux élections pour que fonctionne une nouvelle Chambre plus représentative.

C'est pour toutes ces considérations que le Parti de l'Istiqlal,

— estimant qu'il n'y a pas de raison de faire durer l'état d'exception;

— demande de mettre fin à ce régime d'exception et d'organiser des élections non truquées pour pouvoir doter notre pays de conseils élus qui répondent aux aspirations du peuple et permettent de parachever sa libération et de promouvoir son développement économique.

Rabat, le 6 juin 1968.

LE PARTI DE L'ISTIQLAL.

b) Motion du Conseil national de l'Istiqlal relative à l'état d'exception (session des 9-10 novembre 1968).

Le Conseil national du parti de l'Istiqlal réuni à Rabat les 9 et 10 novembre en sa troisième session ordinaire, après examen de la situation générale dans le pays où l'état d'exception a été imposé,

enregistre :

que l'état d'exception a porté à la démocratie un coup qui a provoqué les drames suivants :

Premièrement : éloignement des patriotes sincères qui ont combattu pour l'indépendance et la démocratie, de la gestion des affaires du pays.

Deuxièmement : suppression du contrôle populaire sur la législation et la codification, ce qui a fait perdre au peuple toute confiance en elles et en les responsables de leur application.

Troisièmement : priorité de l'intérêt privé sur l'intérêt général, abandon des affaires de la patrie, recours aux moyens légaux et illégaux pour exploiter l'influence, piller les biens du peuple et les dilapider.

Quatrièmement : création d'un nouveau genre de féodalité dans l'administration et dans les secteurs économiques et agricoles.

Cinquièmement : instauration d'une nouvelle discrimination entre les citoyens, sur des bases raciales, régionales ou tribales, comme au temps du colonialisme.

souligne :

le passage de l'analyse politique faite par le président du Parti et dans lequel ce dernier tire le signal d'alarme, montrant que le peuple tout entier est mis à l'épreuve par suite de la mise en sommeil du parlement qui personnifie l'unité de la nation,

où sont exposés les problèmes et les doléances du peuple, qui joue le rôle de contrôleur efficace des actes des gouvernants.

exprime :

sa solidarité absolue avec les citoyens qui ont présenté des pétitions au cabinet royal, demandant la levée de l'état d'exception qui a été imposé au peuple.

invite :

tous les citoyens, quels que soient leurs tendances et leurs penchants, à prendre garde contre le danger qui menace notre pays et notre existence en tant que nation arabe et musulmane par suite de l'état d'exception. Il les convie à s'unir et à œuvrer pour faire apparaître les conséquences fâcheuses de ce régime et saper ses fondements.

réclame :

la levée de l'état d'exception, l'instauration de la véritable démocratie qui permettra au peuple d'exprimer son opinion et de choisir ses représentants dans un climat de liberté et de dignité, loin de toute falsification et truquage.

7. — Création du Parti de la Libération et du Socialisme

a) Déclaration annonçant la création du Parti de la Libération et du Socialisme, 17 juillet 1968.

Notre patrie, le Maroc, qui a conquis son indépendance il y a bientôt treize ans, a besoin de l'action concertée, de l'énergie soutenue, des sacrifices de tous ses fils clairvoyants, pour parachever sa libération, pour avancer rapidement sur la voie du progrès, pour devenir un pays de justice et de prospérité, digne de son brillant passé et résolument tourné vers l'avenir.

Profondément pénétrés par cet impératif national, animés par la volonté ardente de contribuer de toutes nos forces à la réalisation de cette mission sacrée, nous avons décidé de créer le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME.

Le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME fonde son action sur la conception scientifique du socialisme. Il se déclare fermement attaché aux traditions révolutionnaires du peuple marocain, à l'héritage rationaliste de la pensée arabe, au contenu émancipateur de l'Islam.

Le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME se fixe pour objectifs fondamentaux :

- la libération nationale définitive et totale, rétablissant le Maroc dans ses frontières historiques et dans sa pleine souveraineté politique et économique;
- le progrès social, matériel et moral du peuple, par des réformes de structures, la mobilisation des masses populaires, en vue d'acheminer le pays, par des voies nationales, vers le socialisme.

Le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME estime que ces réformes de structures, indispensables en vue d'éliminer le colonialisme, le néo-colonialisme et le féodalisme, doivent s'insérer dans le cadre d'une véritable démocratie, réalisable, au départ, par l'élection d'une assemblée constituante et législative qui donnera au pays une vie parlementaire et représentative à l'échelon national et local, garantira la séparation des pouvoirs et l'exercice des libertés fondamentales, dans le respect de nos traditions institutionnelles les plus saines.

Sur le plan international, le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME situe son action dans la lutte mondiale des peuples contre l'impérialisme, le capitalisme et la réaction. Il contribue à ces luttes aux côtés de tous les peuples, de tous les continents, et particulièrement aux côtés des peuples frères arabes. Il soutient de toutes ses forces le combat de libération nationale du peuple palestinien et celui du peuple viet-namien.

Il est solidaire du mouvement ouvrier international et de toutes les forces qui agissent pour la liberté, la démocratie, la paix et le socialisme.

Nous estimons que la constitution du PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME répond aux nécessités nationales et internationales pour permettre au peuple marocain et à la patrie marocaine d'apporter une contribution plus efficace aux tâches révolutionnaires et historiques de notre époque.

Nous avons déposé, le 6 juin 1968, les statuts de ce parti, conformément à la législation en vigueur, pour constituer une association légale, sur la base de principes démocratiques et progressistes. Les autorités nous en ont délivré, le 28 juin 1968, le récépissé prévu par le dahir de novembre 1958 réglementant le droit d'association.

Notre parti, le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME, ouvert à tous les citoyens et citoyennes qui approuvent ses principes, entend œuvrer fraternellement, avec toutes les autres forces patriotiques et progressistes, pour triompher dans les luttes contre l'impérialisme et la réaction et pour réaliser les aspirations nationales et populaires.

Pleinement confiants dans la noblesse et le succès de notre œuvre, nous appelons nos concitoyennes et concitoyens, ouvriers, paysans, intellectuels, artisans et petits commerçants, à rejoindre nos rangs, pour servir la cause de la patrie et du peuple, pour contribuer à la libération de tous les peuples et pour que règnent entre eux la fraternité et la concorde.

Rabat, le 17 juillet 1968.

POUR le PARTI DE LA LIBÉRATION ET DU SOCIALISME,
le Secrétaire Général, Ali YATA.

b) Conférence de presse de M. Ali Yata, secrétaire général du Parti de la Libération et du Socialisme; Rabat, 2 octobre 1968 (extraits) (1).

— *Liens du P.L.S. avec l'ancien P.C.M.* (2).

Agence Maghreb Arabe Presse :

Vous avez créé un nouveau parti. Y a-t-il un changement d'orientation dans votre conception ?

Ali Yata :

Notre ami, le représentant de l'Agence *Maghreb Arabe Presse*, demande si la création du Parti de la Libération et du Socialisme signifie un changement dans l'orientation et les conceptions politiques des fondateurs de ce parti.

Le Parti de la Libération et du Socialisme a été créé par un groupe de patriotes marocains. Les uns sont connus du public, d'autres ne le sont pas encore. Certains avaient milité au sein du Parti Communiste Marocain, d'autres n'y avaient pas milité. Dans tous les cas, tous se sont mis d'accord sur une doctrine, un programme, sur des formes d'organisation que nous vous avons exposés de façon très succincte. Et il est difficile de dire si, chez les uns ou les autres, il y a eu évolution ou changement.

De toutes façons, tout ce que je peux vous dire en ce qui me concerne, c'est que je crois avoir été depuis mon jeune âge un patriote marocain, un progressiste marocain, un révolutionnaire marocain. Je demeure ce que j'ai été et je le demeurerai, je pense.

Agence Maghreb Arabe Presse :

Mais encore, M. Yata, je demande s'il y a eu changement. La réponse serait « oui » ou « non ». Il y a eu Parti communiste marocain qui est devenu, qui a été remplacé par le Parti de la Libération et du Socialisme.

Ali Yata :

Vous avez que le Parti Communiste Marocain a été interdit et, de ce fait, il ne peut plus exercer son activité au grand jour et dans le cadre de la légalité. Or nous,

(1) D'après *Presse marocaine de langue arabe* (240), 17-10-68.

(2) Ces titres sont de la Rédaction.

patriotes progressistes marocains, nous tenons à agir dans la légalité et c'est la raison pour laquelle nous avons fondé le Parti de la Libération et du Socialisme dont vous connaissez le programme et dont vous détenez les statuts.

A vous de vous livrer à une comparaison entre l'ancien parti interdit et le nouveau parti. Le Parti de la Libération et du Socialisme est la continuation de toutes les forces progressistes marocaines qui ont agi depuis le début du siècle et tout particulièrement depuis le protectorat français. Il continue les traditions aussi bien du mouvement national que, plus tard, du Parti Communiste Marocain, que celles d'autres groupes progressistes.

Agence Maghreb Arabe Presse :

Vous publiez un journal *Al-Moukafih* qui était le porte-parole du Parti Communiste Marocain. Actuellement, vous publiez *Al-Kifah Al-Watani* sous la même formule et également dirigé par vous. Peut-on le considérer comme le continuateur des opinions de l'ancien parti ou comme le porte-parole du Parti de la Libération et du Socialisme ?

Ali Yata :

Vous demandez si ce journal est le porte-parole du Parti de la Libération et du Socialisme. Je vous dirai que ce journal exprime effectivement les points de vue et défend les position du Parti de la Libération et du Socialisme et, ce faisant, il continue lui aussi toute la presse progressiste qui a existé dans notre pays et tout particulièrement le journal *Al-Moukafih* qui a mené une lutte connue de tous les patriotes marocains et qui, malheureusement, a été interdit en 1964.

— *Position du P.L.S. à l'égard du problème des frontières du Maroc.*

Agence Maghreb Arabe Presse :

Dans la déclaration annonçant la création du « Parti de la Libération et du Socialisme », déclaration qui a été publiée et envoyée à tous les organes de presse (3), vous signalez, parmi les objectifs fondamentaux du Parti, le rétablissement du Maroc dans ses anciennes frontières historiques. L'agence soviétique *Tass* et *L'Humanité* ont repris cette déclaration et omis de publier ce passage. Vous avez fait une déclaration dans laquelle vous affirmez qu'il s'agissait d'une simple omission. Je n'en suis pas très convaincu personnellement. Mais est-ce que vous ne croyez pas qu'il s'agit d'un point de désaccord entre votre parti et les partis communistes français et soviétique ?

Ali Yata :

Il est exact que l'agence *Tass*, comme d'autres agences étrangères, comme certains journaux de l'extérieur, n'ont pas reproduit ou publié ce passage de notre déclaration. Mais je vous préciserai que ce n'est pas seulement ce passage qui n'a pas été reproduit.

Agence Maghreb Arabe Presse :

Vous permettez, M. Yata, j'ai repris cette déclaration dans l'agence *Tass* et dans *L'Humanité*; comme par enchantement, le premier paragraphe a disparu. Votre déclaration indique :

« Le Parti de la Libération et du Socialisme se fixe pour objectifs fondamentaux :
 « — La libération nationale, définitive et totale, rétablissant le Maroc dans ses frontières historiques et dans sa pleine souveraineté politique et économique.
 « Le progrès social, matériel et moral du peuple, par des réformes de structures, la mobilisation des masses populaires, en vue d'acheminer le pays, par des voies nationales, vers le socialisme. »

Ali Yata :

Comme je vous le disais, ces agences et ces journaux n'ont pas reproduit intégralement la déclaration mais ont simplement donné un résumé. Dans tous les cas, nous

(3) Cf. supra. Déclaration du 17 juillet 1968.

ne sommes pas responsables de ce que disent ou écrivent les autres. Nous ne sommes responsables que de nos pensées et de nos actes et, en ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que la Mauritanie, comme le Rio de Oro, etc... sont des territoires marocains et nous luttons pour que ces territoires reviennent à la mère patrie et que le Maroc retrouve ses frontières historiques comme je l'ai précisé tout à l'heure dans mon intervention. Je peux dire que dans la lutte que nous menons contre l'impérialisme pour le respect de nos droits, nous avons toujours rencontré des appuis très sérieux sur le plan international, tout particulièrement des forces révolutionnaires, et, en ce qui me concerne, je ne peux qu'être reconnaissant à l'U.R.S.S., comme à d'autres forces révolutionnaires, d'avoir soutenu la lutte anti-impérialiste du peuple marocain pour tous ses droits, pour sa libération totale et réelle.

— *Socialisme et Islam.*

Agence Maghreb Arabe Presse :

Dans cette même déclaration, vous avez dit que le Parti de la Libération et du Socialisme base son action sur la conception scientifique du socialisme, soulignant en même temps que le Parti de la Libération et du Socialisme est fermement attaché à l'Islam, ou du moins aux conceptions émancipatrices de l'Islam. Ne voyez-vous pas là une contradiction entre une conception scientifique, donc matérialiste et athée et une conception non matérialiste, donc théiste ?

Ali Yata :

Comme j'ai essayé de l'expliquer brièvement dans mon exposé, pour nous, il n'y a pas de contradiction entre le socialisme scientifique et tout ce qu'il y a de progressiste, de révolutionnaire dans l'Islam.

Parce que l'Islam pose le problème, énonce le principe de l'égalité des hommes quelle que soit leur race, nous ne voyons là aucune contradiction avec les buts très nobles que poursuit le socialisme scientifique. Lorsque l'Islam condamne l'exploitation telle qu'elle sévissait du temps du Prophète, condamne ceux qui thésaurisent, condamne ceux qui amassent une fortune au détriment des autres, nous ne voyons pas de contradiction entre cela et la doctrine du socialisme scientifique qui condamne l'exploitation de l'homme par l'homme.

Et c'est convaincus de cette harmonie entre ce qu'il y a de progressiste dans la religion islamique et ce qu'il y a de noble et d'émancipateur dans le socialisme que nous voulons utiliser ce que nous donnent l'un et l'autre pour servir la cause d'émancipation de notre peuple pour édifier dans notre pays une société de justice.

— *Organes dirigeants du P.L.S.*

Agence italienne ANSA :

Je voudrais d'abord savoir quelle est la composition de votre bureau politique.

Ali Yata :

En ce qui concerne la question posée par notre ami, le représentant de l'Agence ANSA, question portant sur la composition du Bureau National (et non pas du Bureau Politique) du Parti de la Libération et du Socialisme, je lui dirai que les Statuts du nouveau parti ont été déposés par un nombre restreint de militants et patriotes et que le Parti de la Libération et du Socialisme travaille à la préparation de son premier congrès national, et seul ce congrès sera habilité à donner au Parti ses instances régulières qui seront déclarées aux autorités ainsi que le veut la législation en vigueur dans notre pays.

Agence italienne ANSA :

Bien que votre réponse me satisfasse, une agence américaine à laquelle vous avez apporté un démenti, a évoqué au sein des dirigeants les plus en vue de la classe progressiste marocaine, une certaine scission. Cette agence américaine avait fait état d'un désaccord entre vous et le docteur MESSOUAK (rires).

Ali Yata :

Le docteur MESSOUAK est ici présent et sa seule présence suffit à démentir les déclarations de l'*Associated Press* ou autres agences. Je peux vous dire que mon ami et frère, le docteur MESSOUAK, n'a absolument aucune divergence avec nous et que, comme par le passé, le docteur MESSOUAK demeure un militant fidèle à la cause du pays et du peuple.

— *Position du P.L.S. à l'égard du gouvernement marocain.*

Agence ANSA :

Bien que vous y répondiez en partie dans votre déclaration, quelle est votre attitude vis-à-vis de la forme du gouvernement actuel au Maroc ?

Le président de la séance :

Qu'entendez-vous par forme de gouvernement ? Forme de l'Etat ou institutions gouvernementales actuelles ?

Agence ANSA :

Institutions gouvernementales actuelles.

Ali Yata :

Je crois que, par mon intervention, vous avez pu vous rendre compte que notre parti est un parti d'opposition, c'est-à-dire un parti qui n'approuve pas l'orientation actuelle du gouvernement, gouvernement qui n'est pas issu d'une assemblée élue, donc gouvernement non représentatif. Nous n'approuvons pas l'orientation de ce gouvernement, parce que nous constatons qu'elle ne permet pas, actuellement, au pays de sortir de la crise. Et nous pensons que le gouvernement ne peut pas agir autrement, étant donné qu'il exclut de son sein les représentants des forces vives, des forces saines du pays. Et comme je l'ai précisé dans mon exposé, nous proposons un programme de gouvernement réaliste, un programme permettant à notre pays d'aller rapidement vers la solution de ses problèmes fondamentaux et d'avancer sur un chemin de justice sociale et d'émancipation totale. Pour que le gouvernement puisse accomplir pareille mission, il est indispensable qu'il ne soit pas le représentant d'un groupe sans importance dans le pays, sur le plan social, économique et politique, mais qu'il soit le représentant de toutes les forces vives du pays, particulièrement de la classe ouvrière, de la paysannerie et des travailleurs intellectuels.

8. — Manifeste de l'Union Nationale des Forces Populaires (13 octobre 1968) ⁽¹⁾

L'U.N.F.P. réaffirme que la source de toutes les données économiques, sociales, culturelles et politiques réside dans le problème essentiel qui est le choix inévitable entre la voie de la dépendance et celle de la libération.

— La voie de la dépendance représente et favorise les intérêts de la féodalité, de

(1) L'U.N.F.P. ne disposant plus d'organes de presse de langue française, il ne nous a pas été possible de nous procurer la version française du *Manifeste*. Nous publions ici une traduction faite par M. Noureddine SRAIEB à partir du texte paru dans *al-Kifâh' al-Wat'ani* (194), 25-10-68 : 12 et 5.

la bourgeoisie mercantile et de la bureaucratie leur agent, toutes ces classes se comportent en intermédiaires de la dépendance (2). Elles accaparent une partie du revenu national alors que l'impérialisme pille l'autre partie et l'exporte à l'étranger. Ce sont des classes parasites qui font subir en outre aux masses populaires les malheurs de la répression et du dirigisme. Comme leurs intérêts consistent à faire changer en leur faveur les avantages de l'économie coloniale et à piller les richesses nationales, ces classes refusent *a priori* tout contrôle populaire réel sur les rouages de l'Etat d'autant plus qu'en accroissant leurs intérêts et en accumulant leurs richesses, elles aggravent ainsi la condition des masses populaires.

— Quant à la voie de la libération, si elle réclame une réforme des structures économiques coloniales et leur mutation en faveur des masses populaires par la voie de la planification scientifique, elle constitue en même temps une voie constructive en faveur du peuple et avec sa participation.

La libération signifie, d'abord et avant tout, qu'on cesse d'épuiser les richesses (nationales) et de les exporter, ce qui favorisera l'accumulation du revenu national à l'intérieur même du pays.

La libération signifie aussi la répartition équitable du revenu national. Ceci supprimera les intérêts des groupes exploitants qui vivent à la faveur de la dépendance. Sur ces bases, l'édification exige la participation directe des masses populaires dans la gestion des affaires du pays à tous les niveaux car telle est la démocratie véritable.

Le choix inévitable entre la voie de la libération et celle de la dépendance était et reste toujours posé à notre pays. Il revêt, aujourd'hui plus qu'à toute autre époque, un caractère de gravité particulière. Ceci se manifeste dans la décadence de la situation économique et la baisse du niveau de vie, et du niveau culturel des masses laborieuses à un tel point que notre pays se trouve à la tête des pays sous-développés dont les statistiques internationales affirment la régression continue.

Depuis la période coloniale, l'U.N.F.P. représente dans notre pays la voie et le combat de la libération. Elle n'a cessé de lutter pour réaliser les conditions et les moyens de la libération qui signifie l'édification d'une société socialiste soutenue par les ouvriers, les paysans, les petits commerçants, les artisans et les intellectuels révolutionnaires. Elle continue à mener le combat entre les ennemis de la libération, c'est-à-dire la féodalité créée par le Protectorat, bourgeoisie mercantile défectueuse, une bureaucratie profiteuse et dévouée, l'emprise qu'ont toutes ces catégories sur les rouages de l'Etat et plus particulièrement l'élément féodal créé par le Protectorat qui dirige tous les moyens de pression et de répression contre l'U.N.F.P. considérée comme un danger pour son existence et ses intérêts.

Toutes les méthodes suivies visent à rendre hors-la-loi notre Parti et ceci en restreignant son activité légale, en arrêtant et en enlevant ses militants et ses dirigeants et en créant de toutes pièces des prétextes pour le liquider en fin de compte. Mais notre Union qui incarne un mouvement historique profondément enraciné dans le peuple, a pu résister de front à toutes les manœuvres et les intrigues et continuer la lutte malgré tous les moyens de répression et d'intimidation.

Si les gouvernants ont eu recours à la force et à la brutalité sans scrupule et ont abandonné les moyens détournés consistant à falsifier la démocratie, à créer des procès contre la presse, à interdire les réunions politiques et à utiliser d'autres moyens de répression, c'est parce que ces moyens détournés, y compris le désordre créé et l'intoxication, ne leur servent plus à rien. En effet, les masses populaires, qui subissent les conséquences de la politique de paupérisation et d'ignorance, voient les gouvernants reconnaître eux-mêmes leur propre échec, et qu'ils ont mis le pays dans une situation qu'ils sont incapables, de leur propre aveu, de redresser.

Ainsi il apparaît que la politique impopulaire basée sur la dépendance et le refus d'un choix libérateur a porté sur elle-même son propre jugement, jugement d'ailleurs confirmé par les résultats concrets qu'elle a obtenus.

En réalité, les gouvernants étaient parfaitement conscients de la nature de leur politique et des résultats auxquels elle devait nécessairement aboutir; ils prirent même

(2) Pour ne pas trahir le texte arabe, nous avons cru bon de garder le mot dépendance (Tab'iyya). Sans doute, les auteurs visent-ils ici l'impérialisme ou du moins les intérêts qui imposent cette « dépendance » (Note du traducteur).

les précautions nécessaires à cela. Quand ils suivirent la voie de la falsification de la démocratie et de la constitution octroyée, ils décidèrent de trouver les moyens appropriés — dans le cas où les méthodes de falsification apparaîtraient inopportunes — ces moyens résidant dans le chapitre relatif à l'état « d'exception ».

Aussi faut-il rappeler que ce qu'on appelle maintenant état d'exception n'est en fait que l'aboutissement nécessaire de la constitution octroyée, de l'échec de l'expérience de démocratie falsifiée et une expression légale et artificielle refusant le contrôle populaire réel sur les rouages de l'Etat, et la justification de l'attitude de répression ouverte.

Nous pensons, en outre, que la levée de l'état d'exception et le simple retour à la situation antérieure, sans modifier radicalement la constitution vont faire balancer notre pays entre des états d'exception camouflés et des états d'exception avoués. Se limiter à réclamer la levée de l'état d'exception est un comportement dicté par les intérêts de la bourgeoisie qui veut, tout d'abord et avant toute autre chose, récupérer son autorité sur les rouages de l'Etat, pour garantir l'extension de ses privilèges au nom de la « marocanisation de l'économie ».

Le pays vit une crise grave, conséquence de la politique de dépendance et de ses effets, depuis 8 ans. Cette situation n'est pas imputable à la mauvaise gestion d'un ministre quelconque qu'il suffirait de remplacer pour l'éviter. Elle naît d'un défaut organisationnel dangereux pour le pays dont la manifestation essentielle est l'isolement des gouvernants et des gouvernés, le manque de dialogue véritable et responsable entre eux et le fait que les gouvernants s'appuient sur la pression et la force, matériellement et moralement, en vue d'obtenir une adhésion populaire artificielle et cacher ainsi l'échec actuel en parlant de « réformes gouvernementales ».

L'U.N.F.P., consciente de la gravité des conséquences qui résulteraient inévitablement du maintien de cette situation critique pense que, pour sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se débat le peuple marocain, il faut d'abord et avant tout, choisir et appliquer la voie de la démocratie véritable sans hypocrisie ni falsification afin que le pays puisse entrer dans une phase d'édification conforme au choix libérateur et qui réponde aux aspirations des masses populaires.

L'U.N.F.P., porte-parole sincère de ces aspirations considère que le choix et l'application de la voie de la démocratie exige d'abord que l'on fasse en sorte de rendre confiance aux gens et qu'on donne accès au travail aux masses de notre peuple. Ce but ne sera atteint que si l'on change l'atmosphère politique actuelle en faisant un pas indispensable qui ouvre la voie, avec réalisme et sérieux, à d'autres pas essentiels.

En considération de cela, l'Union Nationale pense qu'il faut en une première étape :

— libérer tous les prisonniers politiques et à leur tête notre frère Mahjoub BEN SEDDIQ, membre du Bureau politique.

— promulguer une loi d'amnistie générale véritable qui mette fin à toute confusion.

— supprimer toutes les mesures qui touchent les libertés publiques et plus particulièrement la censure et l'interdiction de la presse nationale, l'étouffement de la liberté d'expression et d'action politique.

Ceci posé, l'U.N.F.P. pense que les mesures susceptibles de sortir le pays de l'impasse politique se résument dans le programme suivant :

1. — Création d'un gouvernement représentatif, jouissant de la confiance des masses populaires et formé d'éléments représentant des organisations qui incarnent la volonté nationale. Ce gouvernement doit prendre toutes ses responsabilités pour appliquer un programme minimum qu'il présentera lors de sa formation.

Sa préoccupation principale sera : la préparation d'élections générales libres, après révision de la loi électorale en vue de clarifier ses chapitres et éviter tout ce qui est susceptible de prêter à confusion ou d'encourager la fraude.

2. — Le rôle essentiel de l'assemblée élue sera la refonte profonde de la constitution et son orientation dans un sens démocratique qui donne à la souveraineté nationale son sens véritable, mettant l'autorité entre les mains du peuple ainsi que les moyens appropriés pour réaliser ses aspirations.

En même temps, l'Assemblée devra contrôler le gouvernement après l'avoir investi et accepté son programme. Elle détiendra provisoirement le pouvoir législatif jusqu'à l'élection d'une nouvelle assemblée conformément à la nouvelle constitution.

L'U.N.F.P., tout en présentant ce programme minimum, est sûre qu'il répond

aux aspirations et à la volonté de tous les citoyens sincères dont le but est de sortir le pays de l'impasse dans laquelle il se débat.

L'U.N.F.P. affirme, en outre, qu'elle est disposée à entamer une discussion constructive et à prendre ses responsabilités dans une atmosphère de confiance, surtout à un moment où l'influence de l'impérialisme se développe au Maroc, visant à faire du pays une base lui permettant de pénétrer dans le continent africain.
